

RAPPORT

SUR

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

DE LA

VILLE DE LIERRE.

ANNÉE 1865—1866.



LIERRE,

JOSEPH VAN IN ET C^e., IMPRIMEURS
des écoles normale et militaire.

RAPPORT

ADMINISTRATION ET LA SITUATION

DES AFFAIRES

VILLE DE LYON

ANNÉE 1880



LYON

IMPRIMERIE DE LA VILLE DE LYON

1881

R A P P O R T
SUR
L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES
DE LA
VILLE DE LIERRE,
POUR L'ANNÉE 1865 - 1866,
FAIT PAR LE
COLLÈGE DES BOURGMESTRE ET ÉCHEVINS,
en exécution de l'art. 70 de la loi communale.

RAPPORT

L'ADMINISTRATION ET LA SITUATION DES AFFAIRES

VILLE DE LIÈGE

Pour l'année 1885-1886

Par M. le Maire

Présenté au Conseil Municipal le 15 Mars 1886

En exécution de l'art. 70 de la loi communale

Depuis notre dernier rapport, la Belgique a été frappée d'un immense malheur.

Léopold I, le fondateur de notre dynastie nationale, n'est plus.

La douleur que la mort du Roi répandit sur le pays, fut vivement sentie par notre population.

Dès que la fatale nouvelle parvint à notre connaissance, nous nous empressâmes d'en informer nos habitants.

Toutes les cloches de la ville sonnèrent aussitôt le glas funèbre.

Le drapeau national fut hissé en berne à l'hôtel-de-ville, aux établissements publics, aux demeures des autorités et de plusieurs particuliers, les volets des fenêtres se fermèrent, les divertissements publics furent ajournés, les cours des écoles suspendus et les cloches funèbres continuèrent à sonner toutes les trois heures jusqu'à l'enterrement du Roi.

Le conseil communal réuni d'urgence, vota une adresse de condoléance à la Famille Royale et tous les membres du conseil résolurent de prendre le deuil. Leur exemple fut suivi par un grand nombre de nos habitants.

Une députation du conseil se rendit à Bruxelles et assista aux tristes funérailles.

Léopold I occupe la plus belle page de notre histoire. Pendant trente-cinq années il rendit la Belgique heureuse, il fut le Père de la patrie, le gardien fidèle de nos institutions constitutionnelles, de nos libertés, de notre nationalité.

Son Digne Successeur en montant sur le trône, a promis de marcher sur les traces de son Illustre Père.

Ayons confiance en ses paroles et foi dans l'avenir.

TITRE PREMIER.

POPULATION.

SECTION I.

État de la population.

La population de la ville de Lierre s'élevait au 31 décembre 1864 comme suit :

	Sexe masculin.	Sexe féminin.	Total.
	7485	7781	15266
Elle s'élevait au 31 déc. 1865, à	7426	7767	15193
Différence en moins pour 1865	59	14	73

La diminution doit être attribuée au grand nombre des sorties de la commune, qui dépassent les entrées de 125. Les naissances présentent un accroissement de 52 sur les décès, ainsi qu'il sera constaté aux tableaux de la section II.

Le recensement décennal de la population aura lieu vers la fin de l'année courante.

SECTION II.

Mouvement de l'état civil.

§ 1.

Naissances, Décès, Mariages, Divorces, Adoptions, Légitimations.

TABLEAU DU MOUVEMENT DE L'ÉTAT CIVIL DE 1864 & 1865.

ANNÉES.		NOMBRE DES NAISSANCES.		NOMBRE DES DÉCÈS. ⁽¹⁾		NOMBRE DES MORTS-NÉS, non compris dans les naissances et les décès.		NOMBRE DES MARIAGES ENTRE :		TOTAL.		NOMBRE DES DIVORCES.		ADOPTIONS.		LÉGITIMATIONS.	
		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.		TOTAL.	
		Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.	Masculin.	Féminin.
		Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.	Legi- times.
		Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.	Illégi- times.
		Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :	Enfants et célibat :
		Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.	Maris.
		Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.	Veufs.
		Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.	Veuves.
		Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.	Garçons et filles.
		Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.	Garçons et veuves.
		Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.	Veufs et filles.
		Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.	Veufs et veuves.
		Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.	Nombre des divorces.
		Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.	Adoptions.
		Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.	Légitimations.
		1864	1865	1864	1865	1864	1865	1864	1865	1864	1865	1864	1865	1864	1865	1864	1865
		232	256	222	226	59	26	29	317	147	149	165	148	51	51	43	40
		29	29	342	317	147	149	165	148	51	51	43	40	29	57	472	430
		7	19	8	7	2	1	1	2	18	29	100	88	7	16	7	5
		16	4	146	145	7	4	130	115	150	145	150	145	150	145	150	145
		27	27	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35	35

(1) Dans ce nombre on ne comprend pas les personnes décédées dans d'autres localités et domiciliées à Lierre, dont les actes de décès ont été transcrits sur les registres de l'état civil conformément à l'art. 80 du code civil, ni celles décédées à Lierre et ayant leur domicile dans une autre localité, leur chiffre s'élève à 43 pour la 1^{re} catégorie, et à 11 pour la seconde.

État des décès par âge :

De	1 mois et au-dessous.	.	.	.	.	36
"	1 à 2 mois	.	.	.	.	9
"	2 à 3 "	.	.	.	.	9
"	3 à 4 "	.	.	.	.	7
"	4 à 5 "	.	.	.	.	9
"	5 à 6 "	.	.	.	.	6
"	6 à 7 "	.	.	.	.	6
"	7 à 8 "	.	.	.	.	3
"	8 à 9 "	.	.	.	.	3
"	9 à 10 "	.	.	.	.	4
"	10 à 11 "	.	.	.	.	7
"	11 à 12 "	.	.	.	.	5
"	12 à 15 "	.	.	.	.	13
"	15 à 18 "	.	.	.	.	11
"	18 à 21 "	.	.	.	.	20
"	21 mois à 2 ans	.	.	.	.	16
"	2 ans à 3 ans accomplis	.	.	.	.	27
"	3 " à 4 "	"	.	.	.	11
"	4 " à 5 "	"	.	.	.	4
"	5 " à 6 "	"	.	.	.	5
"	6 " à 7 "	"	.	.	.	6
"	7 " à 8 "	"	.	.	.	3
"	8 " à 9 "	"	.	.	.	"
"	9 " à 10 "	"	.	.	.	2
"	10 " à 15 "	"	.	.	.	4
"	15 " à 20 "	"	.	.	.	8
"	20 " à 25 "	"	.	.	.	12
"	25 " à 30 "	"	.	.	.	19
"	30 " à 35 "	"	.	.	.	10
"	35 " à 40 "	"	.	.	.	18

A REPORTER . 293

	REPORT	293
De 40 à 45 ans accomplis	.	9
" 45 à 50 "	"	15
" 50 à 55 "	"	16
" 55 à 60 "	"	19
" 60 à 65 "	"	20
" 65 à 70 "	"	20
" 70 à 75 "	"	19
" 75 à 80 "	"	25
" 80 à 85 "	"	15
" 85 à 90 "	"	9
" 90 à 95 "	"	1
" 95 à 100 "	"	"
" 100 et au-dessus	"	"
	TOTAL.	461

Différents genres de maladies auxquelles ont succombé les personnes décédées en 1865 :

Abcès	2
Anévrisme	5
Apoplexie	22
Bronchite chronique	12
Cancer	21
Catarrhe pulmonaire	10
Coqueluche	16
Convulsions	54
Couches (suites de)	1
Croup et angine	29
A REPORTER.	172

	REPORT.	172
Entérite chronique		3
Épuisement. — Faiblesse		64
Fièvres cérébrales et autres		13
Grippe		1
Hémoptisie		4
Hydropisie		22
Hypertrophie du cœur		6
Phthisie pulmonaire		67
Pneumonie chronique		34
Pleuropneumonie		3
Scrofules		1
Suicides. (Asphyxie, morts violentes, noyés, etc.)		4
Variole		67
	TOTAL	461

De ce nombre 410 personnes sont décédées avec secours médical et 51 sans secours médical; 387 sont mortes à domicile et 94 aux hôpitaux, hospices et autres établissements publics; une personne s'est noyée, une s'est suicidée, une est morte à la suite d'une chute et un infanticide a été commis.

36 Mariages ont été contractés sur certificats d'indigence.

Changements de domicile.

A. Personnes qui se sont établies dans la commune venant

D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		DE L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
196	229	49	53	2	2	247	284	531

B. Personnes qui ont quitté la commune pour s'établir

DANS D'AUTRES COMMUNES DE LA PROVINCE.		DANS D'AUTRES PROVINCES DU ROYAUME.		A L'ÉTRANGER.		TOTAL.		TOTAL GÉNÉRAL.
Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	Hommes.	Femmes.	
205	210	92	94	32	23	329	327	656

§ 3.

Observations sur la tenue des registres de l'état civil.

Cette branche importante de l'administration communale fait l'objet de tous nos soins, les registres de l'état civil ne laissent rien à désirer, tant sous le rapport de l'exactitude que sous le rapport de la tenue.

§ 4.

Vérification des naissances et des décès.

Voir les rapports précédents.

TITRE DEUX.

ADMINISTRATION COMMUNALE.

SECTION I.

Conseil communal.

Le Conseil communal a tenu pendant l'année écoulée 22 séances; son personnel n'a subi aucune mutation depuis notre dernier rapport.

De nouvelles élections auront lieu dans le courant de l'année.

La série sortante se compose de :

MM. Bergmann, Bourgmestre.

Van der Wee, Échevin,

Hubar,

Vermeulen,

Cloetens,

Van Craen,

} Conseillers communaux.

M^r Van den Wyngaert-Van Berckelaer, décédé le 29 novembre 1864, appartenait aussi à la série sortante.

SECTION II.

Collège des bourgmestre et échevins.

Le collège n'a pas subi de changement depuis notre précédent rapport.

Comme il est dit dans ce rapport, ses séances sont fixées aux lundi, mercredi et samedi de chaque semaine à moins d'affaires urgentes, sur lesquelles il est immédiatement statué.

SECTION III.

Personnel et organisation des bureaux.

Par suite de la nomination du S^r Peeters, père, chef de bureau de la 1^{re} division, aux fonctions de receveur communal, il a été apporté quelques changements dans la distribution des divers bureaux.

La place de chef de bureau de la 1^{re} division a été supprimée; la besogne administrative a été partagée en trois bureaux.

1^r BUREAU.

Le 1^{er} bureau est divisé en trois sections.

La première section comprend :

La milice et la garde-civique.

La délivrance de certificats et attestations de vie et autres.

L'instruction publique.

Les enfants trouvés et abandonnés.

La propriété littéraire.

Les condamnés libérés. — La police sur les étrangers, etc.

Les beaux-arts.

La tenue du répertoire.

La vaccine.

Les chemins vicinaux.

Les pensions et récompenses.

La salubrité publique.

Les travaux publics et communaux.

L'éclairage des rues et places publiques.

Les événements calamiteux et imprévus.

L'industrie. — L'agriculture et le commerce.

Les chemins, rivières et canaux.

Les permis de danse.

La copie de la correspondance avec le classement d'icelle.

Enfin tous autres objets non compris dans la nomenclature des sections suivantes.

M. Joseph Peeters, fils, a été preposé à cette section.

En outre un employé surnuméraire ij a été attaché.

La deuxième section comprend :

La population.

La comptabilité. — Les budgets, comptes, délivrance des mandats de paiement, vérification de la caisse communale, etc.

Les livrets d'ouvriers.

La confection des listes électorales avec tout ce qui se rapporte à cet objet.

Les déclarations et mutations du bétail.

Employé : M. Ceulemans.

La troisième section comprend :

La tenue de l'indicateur du premier bureau.

/ L'inscription des arrêtés du collège et la délivrance des copies des dits arrêtés.

Les réclamations suivantes ont été faites au sujet des différentes listes électorales savoir :

1° Au collège des Bourgmestre et Échevins.

Six demandes en inscription sur les listes générale et provinciale; toutes ont été admises.

Quatre en inscription sur la liste provinciale; deux ont été admises et deux rejetées.

Il a été réclamé contre l'inscription de neuf électeurs; les réclamations n'ont pas été admises et les électeurs ont été maintenus sur les listes.

Une personne qui avait délégué son gendre pour les élections provinciale et communale, a retiré cette délégation avant la clôture définitive des listes; acte a été pris de cette déclaration et l'électeur a été rayé de la liste.

2° Au Conseil communal.

Dix-sept demandes en inscription sur la liste des électeurs communaux; seize de ces demandes ont été admises et une a été rejetée.

Trois réclamations contre l'inscription de quinze électeurs; douze de ces électeurs ont été maintenus, les trois autres ont été rayés.

3° A la Députation permanente.

Appel a été fait contre le maintien de sept électeurs sur les listes générales; l'appel a été admis pour quatre électeurs et rejeté pour les trois autres, qui ont été maintenus.

Un électeur qui avait été rayé par le Conseil communal a appelé de cette décision. La Députation a reçu l'appel et a maintenu l'électeur sur la liste des électeurs communaux.

Enfin un électeur s'est pourvu en cassation contre un arrêté de la Députation, prononçant sa radiation des listes; la Cour suprême n'a pas admis le pourvoi.

La liste des personnes aptes à être jurés contient 55 noms.

La liste des éligibles au Sénat contient trois personnes appartenant à notre localité.

Nous donnons ici, d'après le modèle prescrit par le gouvernement, le tableau récapitulatif des professions exercées par les électeurs pour les chambres législatives.

Cultivateurs et fermiers	28
Industriels (chefs d'usines ou de grands ateliers de construction)	8
Bouchers	9
Boulangers et pâtisseries	17
Brasseurs	6
Meuniers	9
Entrepreneurs, maçons, peintres et menuisiers en bâtiments	15
Orfèvres, bijoutiers et horlogers	0
Imprimeurs et libraires	3
Autres industries	39
Aubergistes, hôteliers et restaurateurs	5
Boutiquiers (marchands détaillants)	46
Cabaretiers et débitants de boissons	55
Négociants, armateurs et agents de change	8
Banquiers, changeurs et courtiers	1
Fonctionnaires et employés de l'état	6
Fonctionnaires et employés provinciaux et communaux	11
Juges et conseillers	0
Avocats et avoués	1
Notaires	2
Ministres des cultes	12
Chefs d'institutions, professeurs et instituteurs	7
Médecins et chirurgiens	3
Autres personnes appartenant au service de santé	6
Hommes de lettres, journalistes	0
Artistes, peintres, statuaires et architectes	1
Officiers de l'armée	2
Propriétaires, rentiers, pensionnés civils et militaires	46
Autres professions	56

TOTAL . 402

SECTION VI.

Mouvement des affaires administratives.

Voici le mouvement des affaires administratives :

BUREAUX.	DÉPÊCHES REÇUES.	DÉPÊCHES EXPÉDIÉES.
1 ^e Bureau.	1035	1453
2 ^e Bureau.	88	178
3 ^e Bureau.	616	832

SECTION VII.

Archives communales.

Le sieur F. J. Meylemans a été nommé archiviste bibliothécaire dans la séance du conseil communal du 23 juin 1866; cet employé est en outre attaché comme surnuméraire à la 1^{re} section du 1^r bureau.

SECTION VIII.

Biens communaux.

§ 1.

Biens meubles.

Une partie du mobilier des bureaux a été renouvelée.

§ 2.

Biens immeubles.

Voir les rapports précédents.

§ 3.

Acquisitions, aliénations, échanges.

La ville vient de faire l'acquisition d'un terrain sis dans la rue d'École et la rue Verte d'une contenance de 74 ares 53 centiares, qui a été présenté en vente publique par les héritiers Van Loock.

Ce terrain aboutit aux locaux de l'école moyenne, de l'école des filles et de l'école gardienne, il a été acheté pour agrandir nos établissements d'instruction publique.

Le prix d'acquisition s'élève en principal à la somme de fr. 15150, y compris les enchères de la ville.

SECTION IX.

Contentieux.

Nous nous référons à ce que nous avons dit dans le rapport de l'année dernière, l'état des choses y mentionné n'a subi aucun changement.

SECTION X.

Actes et règlements communaux.

Néant.

TITRE TROIS.

FINANCES COMMUNALES.

ANALYSE DU COMPTE DE 1865.

SECTION I.

Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A. ORDINAIRES.

1° Administration locale	20840,88
2° Sûreté publique	22447,17
3° Travaux communaux	13089,27
4° Casernement, logement et transport milit.	2512,63
5° Bienfaisance publique	11372,09
6° Culte	338,00
7° Instruction publique	19702,90
8° Beaux-arts	4611,69
9° Dette comm., intérêts et amortissements.	26992,94
10° Régularisations	4468,62
11° Rappels	19,66

B. EXTRAORDINAIRES.

12° Dépenses extraordinaires	10020,35
13° Dépenses diverses	1259,44
14° Travaux neufs	22278,06

TOTAL DES DÉPENSES. 159953,70

SECTION II.

Recettes ordinaires et extraordinaires.

A. ORDINAIRES.

§ 1. Revenus des propriétés.	{	Immobilières		fr. 3876,10	
		Coupe de bois et pépinières		» 468,62	
		Cens et redevances sur particuliers		» 109,33	
		Pour l'entretien des chemins vicinaux (1)		» 1716,39	
		Droit de barrières		» 409,76	
§ 2. Perceptions autorisées pour divers services.	{	» de pesage et de mesurage		» 1064,06	
		» de places et de quai		» 4535,90	
		» des vidanges		» 1222,92	
		» de port		» 808,70	
		Produits des boues et immondices		»	
§ 3. Contributions et taxes.	{	Centimes additionnelles ordinaires 7			
		sur les contributions de l'État.	extraordinaires	»	
		Idem pour l'amortissement de l'emprunt et droits abolis.	foncières 11		
		Idem pour l'exécution de travaux communaux.	personnelles 10		» 18394,37
			patentes 2		
			foncières 6		
			personnelles 6		
		patentes 6			
§ 4. Octroi.	{	Taxes sur les chiens.			
		Quote-part dans le fonds com. (Loi 18 juin 1860).		» 82382,34	
§ 5. Abattoir.		Il n'existe pas d'abattoir; le produit de la			
§ 6. Location des places au marché.	{	location des places aux marchés, est compris dans le § 2.			
		Néant.			
§ 7. Taxes personnelles.		Néant.			
§ 8. Produits des amendes			»	519,39	
§ 9. Impositions diverses.	{	Néant.			
		Produits des actes de l'état civil		» 154,00	
		Casernement de la gendarmerie		» 463,85	
		Restitution de frais de route payés à des voyageurs indigents		» 13,88	
		Idem de frais de transports fournis à des prisonniers civils et militaires		» 00,00	
		Vente d'objets hors de service		» 18,24	
		Intérêts d'obligations à charge de l'État et de la société du crédit communal		» 4193,00	
		Boni du compte de l'établissement du gaz		» 14000,00	
		Subside de l'État pour l'instruction primaire.		» 6000,40	
		Produits de la location des herbages		» 603,00	
A reporter.			»	437636,65	

(1) Voir compte spécial ci-après sous litt. D.

Report fr. 157656,65

B. EXTRAORDINAIRES.

1 ^o	Reliquat du compte précédent	fr.	14209,90
2 ^o	Subside de l'État pour la restauration de la tour de l'église de St Gommar.	»	5000,00
3 ^o	Idem de la province pour le même objet.	»	2000,00
4 ^o	Cession de jetons de présence au séances du conseil communal	»	151,62
5 ^o	Remboursement de la contribution foncière de la caserne Nazareth, etc.	»	529,40
6 ^o	Intérêt d'un capital de fr. 10000, inscrit au grand livre de la dette publique, échu le 1 novembre 1864	»	225,00
7 ^o	Quote-part de l'État dans les frais d'établissement de l'école extra-muros. — Porte d'Anvers	»	9826,00
8 ^o	Idem dans les frais d'ameublement de la dite école	»	1050,00
9 ^o	Produit de la vente d'objets hors service (exercice 1865)	»	856,70
10 ^o	Quote-part de l'État dans les travaux exécutés à l'école normale.	»	6535,00
11 ^o	Concessions de terrain au cimetière communal aux familles Duysters, De Strycker, Wouters et Van den Brande-Bogaerts	»	1672,00
12 ^o	Remboursement d'un cens foncier avec cession de terrain	»	2550,00
13 ^o	Subside de l'État pour le déficit du compte de l'école normale, exerc. 1865.	»	72,60

C. Recettes faites en dehors du budget ren-

seignées par rappel dans celui de 1865 » 6559,94

Total des recettes. » 186092,81

Total des dépenses » 139935,70

Excédant des recettes » 26159,11

D. CHEMINS VICINAUX. — ENTRETIEN.

(Art. 14 de la loi du 40 avril 1841).

FONDS SPÉCIAL — COMPTE POUR L'EXERCICE 1864.

DÉPENSES.

Frais d'entretien fr. 1716,59

RECETTES.

Produits des centimes additionnels fr. 1716,59

Boni » » »

Nous mentionnons ici avec regret, que M^r Van Loock, receveur communal, est décédé le 15 mars dernier.

M^r Van Loock était entré dans les bureaux de l'administration communale le 4 novembre 1813. Il était chef de bureau, lorsqu'en 1840, le conseil communal le nomma aux fonctions de receveur.

Dans les différentes positions qu'il a occupées, le défunt s'est constamment distingué par son assiduité au travail, son zèle, son dévouement aux intérêts qui lui étaient confiés, par son intégrité et surtout par la scrupuleuse exactitude et les soins particuliers qu'il apportait à la tenue de ses écritures. A plusieurs reprises la Députation a exprimé sa haute satisfaction sur la régularité et la bonne tenue de la comptabilité communale.

M^r J. B. A. Peeters, chef du 1^r bureau de l'administration locale, a été nommé receveur communal le 31 mars dernier, le cautionnement du nouveau titulaire a été fixé à frs. 20000.

SECTION III.

Emprunts. — Dettes.

Depuis 1862 aucun nouvel emprunt n'a été fait; à moins de dépenses extraordinaires, d'acquisitions ou de grands travaux, la ville n'a pas besoin de recourir à de nouveaux emprunts, les dépenses normales de son budget s'équilibrent avec ses recettes.

Dans nos précédents rapports, nous avons fait connaître sommairement l'emploi, auquel nous destinions les capitaux provenus des deux emprunts faits par la ville en 1861 et en 1862, et qui s'élèvent, savoir :

L'emprunt de 1861 à fr.	420000,00
Celui de 1862 à fr.	50000,00
TOTAL.	470000,00

Successivement ces capitaux ont été appliqués à leur destination.

Nous croyons utile de résumer ici comment ils ont été employés.

1° La société du credit communal a fait sur l'emprunt de 420000 francs une retenue de 5 0/0 soit 21000 francs pour laquelle la ville est restée actionnaire de la société, cette somme produit un intérêt de 5 0/0 ci fr. 21000,00

2° Remboursement fait par la ville, de la somme restant due sur l'emprunt communal de 25000 francs, contracté en 1842 4066,66

3° Remboursement de la somme restant due sur l'emprunt communal de 80000 francs contracté en 1844 56217,22

4° Remboursement de la somme restant due sur l'emprunt communal de 40000 francs contracté en 1847 6743,75

5° Remboursement de la somme restant due de l'emprunt communal de 100000 francs contracté en 1856, pour l'établissement de l'usine à gaz 94000,00

6° Remboursement de la somme restant due sur l'emprunt communal de 30000 francs contracté en 1858 pour compléter les dépenses d'établissement de l'usine à gaz 29000,00

7° Remboursement du capital restant dû

A REPORTER . 211027,63

	REPORT .	211027,63
au sieur Salcher, constructeur de l'usine à gaz		5062,50
8° Remboursement de la somme restant due à la famille Stalpaert, pour l'acquisition de l'hôtel de Ghisteltes faite en 1853 . . .		3129,12
9° Remboursement de l'obligation restant due à la famille Van den Wyngaert pour l'acquisition du local de l'école des filles, faite en 1855		4000,00
10° Retenue de deux premiers quarts d'annuités, faite par la société du crédit communal sur le capital emprunté de 420000 francs .		9450,00
11° Payé pour l'acquisition de la caserne <i>Sion</i> , principal intérêts et frais		87094,26
12° Payé pour les travaux de consolidation et d'appropriation de cette caserne . . .		10875,19
13° Payé pour l'acquisition des propriétés incorporées à l'école normale et pour les travaux de construction des nouveaux locaux exécutés de 1861 à 1863		93711,57
14° Payé pour les travaux supplémentaires exécutés à l'école normale en 1865 à l'entrepreneur Verschelde		9499,00
15° Payé pour la construction d'un pont reliant le Mosdijk au Kluizendijk, y comprise la suppression du cloaque insalubre au Mosdijk		16117,12
16° Payé pour la construction d'une seconde cloche ou réservoir à l'usine à gaz, y compris les frais de placement (entrepreneur Destambay.)		15998,90
17° Payé pour l'établissement de l'éclairage au gaz hors la porte d'Anvers et à la station du chemin de fer, y comprise la construction		

A REPORTER . 465965,29

	REPORT .	465965,29
de quatre candelabres sur le pont du canal de dérivation.		2536,26

18° Payé pour l'acquisition de quatre maisons à la porte d'Anvers pour élargir la rue conduisant à la station, savoir :

a. A la veuve Bogaerts le prix d'acquisition de ses maisons .	8000,00
b. Aux époux Gilliams pour id.	5000,00
c. Indemnités aux locataires des différentes maisons . . .	390,00
d. Frais des actes de cession et insertions aux feuilles d'annonces pour parvenir à l'expropriation	88,43
e. Pour la construction de la maison Gilliams	3500,00
f. Pour frais de démolition des maisons achetées.	520,70
	17499,13

A déduire de cette somme :

a. Le prix de vente des terrains restants après la démolition des maisons	4403,00
b. Prix de vente des matériaux provenant de la démolition des maisons, qui n'ont pas été employés pour la reconstruction de la maison Gilliams	441,00
c. Cession de la mitoyenneté d'un mur à M. Van Hoeck-Biermans	202,16
d. Ventes d'arbres se trouvant dans les jardins des maisons achetées	85,00
	5131,16

Reste dépensé par la ville	12367,97
--------------------------------------	----------

A REPORTER.	480869,52
---------------------	-----------

REPORT . 480869,52

19° Payé pour l'établissement d'égouts souterrains et trottoirs dans la rue dite Berlary, dans la rue dite Antwerpsch Nieuwland et dans la rue d'Anvers, savoir :

a. Payé au sieur Verschelde, pour la construction des trottoirs et égouts rue Antwerpsch Nieuwland et des trottoirs rue Berlary. . 24530,18

b. Payé au sieur Hermans, pour la construction de l'égout rue Berlary . . . 4119,94

c. A l'architecte pour frais de voyages aux carrières 16,75

d. A sieur Verstraeten, pour la construction des trottoirs et égouts souterrains dans la rue d'Anvers 6493,00

20° Pour la construction de deux pompes avec puits dans les rues des Tilleuls et de l'Arc-en-Ciel 1309,50

21° Pour la construction de l'école hors la porte d'Anvers et l'acquisition du terrain nécessaire pour cette école, savoir :

a. Payé pour prix d'acquisition du terrain principal et frais 3139,00

b. Payé à l'entrepreneur Van Dessel, pour construction des locaux 14600,00

22° Payé pour l'acquisition de la caserne *Nazareth*, y compris les frais de l'acte d'acquisition 40500,00

23° Payé pour l'acquisition de 17 hectares 75 ares de terres et sapinières, sous Kessel et Nylen, pour l'établissement du tir à la

A REPORTER . 575577,89

	REPORT .	575577,89
cible de la garnison, y compris les frais d'acquisition		6320,05
24° Pour retenue faite par la société du Crédit Communal sur l'emprunt de 50000 fr., fr. 2500, la ville est devenue actionnaire de la dite somme, qui est productive d'un intérêt de 5 ⁰ / ₀		2500,00
25° Payé pour la construction d'un mur de clôture partielle à l'usine à gaz pour l'établissement d'un magasin et pour travaux d'exhaussement à la dite usine		6507,93
26° Pour l'établissement de trottoirs, pavages d'accotements, égouts et écoulements à la place de la station		5600,98
27° Pour l'établissement d'égouts et trottoirs à la rue de Bois-le-Duc depuis la rue des Peignes jusqu'à la Grande Place.		6512,78
La partie de la rue de Bois-le-Duc depuis la rue des Vignes jusqu'à la rue des Peignes, a été pourvue de trottoirs et d'égouts souterrains à la fin de 1860, cette partie ne figure donc ici que pour mémoire.		
28° Pour la suppression du fossé à ciel ouvert longeant l'allée des Dominicains, pour l'établissement d'une écluette à clapet et pour le pavage de la dite rue avec trottoirs.		10229,70
29° Pour l'acquisition de la famille Van den Bergen, d'une lisière de terrain destinée à élargir l'allée des Dominicains et la rue des Sabots		736,00
	A REPORTER. .	613985,33

REPORT . 613985,33

30° Pavage de la rue des Sabots et de la rue dite Waterpoortstraat, avec suppression du cloaque à ciel ouvert dans la dernière rue, y compris le paiement de l'emprise sur la propriété de M. Gamar 1339,57

31° Payé pour le prix d'acquisition d'une pièce de terre destinée à l'agrandissement du cimetière communal, avec les frais . . . 3638,62

Total . . . fr 618963,52

Une partie de cette somme a été couverte par les subsides suivants alloués à la ville , savoir :

1° La ville à reçu du gouvernement pour les travaux d'agrandissement de l'école normale exécutés de 1861 à 1863 et mentionnés ci-dessus N° 13, fr. 62314,74

2° Elle a reçu du gouvernement pour les travaux supplémentaires exécutés à l'école normale en 1865, mentionnés sub N° 14 ci-dessus 6333,00

3° Idem pour les travaux d'assainissement mentionnés ci-dessus sub numeris 15, 18, 19 et 20 16200,00

4° Pour les dépenses d'acquisition et de construction de l'école sise hors la porte d'Anvers, mentionnés ci-dessus sub N° 21, la ville a reçu, savoir :

a. Du gouvernement fr. 9826	} Ensemble .	11826,00
b. De la province " 2000		

5° Le gouvernement a accordé à la ville pour les travaux d'assainissement mentionnés ci-dessus sous les N°s 26, 27, 28, 29 et 30 6358,00

Total des subsides . . . 103031,74

	REPORT.	. 618963,52
Si l'on déduit cette dernière somme de		. 103031,74
celle payée par la ville pour les différentes dépenses ci-dessus mentionnées, on trouve que la ville a payé de ses deniers une somme de fr.		515931,78
Or les capitaux empruntés ne s'élevant ensemble qu'à francs		. 470000,00
Il en résulte que la ville a payé plus qu'elle n'a touché des emprunts la somme de fr.		45931,78
Laquelle somme a été couverte par d'autres ressources du budget communal.		

On remarquera que pour justifier la dépense des deux emprunts, nous n'avons pas cru devoir mentionner d'autres grands travaux qui ont été payés de nos ressources ordinaires. Nous en citons quelques uns pour mémoire.

Le pavage de la rue du Look.

Le pavage du contour de la Plaine des Chartreux.

Le pavage de l'allée du Moulin.

Le pavage de la ruelle du Paradis.

Le pavage du Rempart des Arquebusiers (accotements.)

L'abaissement, le nivellement et le pavage d'une grande partie de la rue dite Lispersch Nieuwland.

L'incorporation des anciennes fortifications dans les promenades publiques et les travaux d'agrandissement et d'embellissement de ces promenades.

L'organisation d'une bibliothèque populaire communale.

L'établissement des murs de clôture entre la maison curiale et la rivière, et autres travaux, dont nous avons fait mention dans les rapports annuels des dernières années.

Enfin nous constatons que des deux emprunts, la ville possède encore une inscription sur le grand livre de la dette publique, d'un capital de 10000 francs.

Toutefois nous avons demandé l'autorisation de pouvoir

employer cette somme pour payer une partie du prix d'acquisition de la propriété sise à Lierre, rue de l'École, que la ville vient d'acheter pour l'agrandissement de ses établissements d'instruction publique. Nous renvoyons pour ce dernier objet à la section VIII du titre précédent.

SECTION V.

Comptabilité.

§ 1.

Budget.

Le budget communal de 1866, a été approuvé par la députation permanente du conseil provincial, en séance du 23 février 1866.

Les recettes ont été arrêtées à	fr.	161831,20
Les dépenses à	"	161691,41
Et l'excédant à	"	139,79

§ 2.

Compte.

Le compte du receveur communal, pour l'exercice 1865, a été approuvé par le conseil communal le 22 septembre dernier. Il présente la situation suivante :

Reliquat du compte de 1865	fr.	14209,90
Recettes tant ordinaires qu'extraordinares, faites en 1864	"	171882,91
TOTAL	"	186092,81
Dépenses de toute nature	"	159953,70
Excédant des recettes	"	26139,11

SECTION VI.

Caisse de pensions.

Les membres du personnel enseignant des écoles primaires communales contribuent à la caisse de pensions des professeurs et instituteurs urbains.

Le secrétaire communal et la ville contribuent de leur côté à la caisse de pensions des secrétaires communaux.

TITRE QUATRE.

INSTITUTIONS DE BIENFAISANCE.

SECTION I.

Bureau de bienfaisance et comité de charité.

§ 1.

Administration.

Deux places étaient vacantes à l'administration du bureau de bienfaisance, par suite de la démission de M^r Hermans et du décès de M^r Roëll.

Le conseil communal en séance du 11 novembre 1865, a nommé en leur remplacement les sieurs Emile Marie Théodore Aerts, avocat, et Louis Désiré Marchal, fabricant; ces messieurs ont été installés respectivement le 28 décembre 1865 et 2 janvier 1866.

Le bureau ayant été ainsi complété, il a été procédé à la nomination d'un président; M^r Cloetens a été élu.

Le sieur Deprince, concierge des administrations charitables, étant décédé, les administrations en assemblée générale du 3 janvier dernier, ont nommé en son remplacement le sieur J. F. A. Herrygers; le nouveau titulaire mourut après une courte maladie le 28 mars suivant, et fut remplacé par le sieur J. B. Nys.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

Il a été procédé cette année à une location publique de quelques biens dont les baux étaient expirés; elle a produit une augmentation de fr. 300 sur l'adjudication précédente.

§ 3.

Legs et Donations.

Un arrêté royal du 31 mars dernier a autorisé l'administration à accepter un legs de fr. 30000, fait par feu M^r Auguste Berckmans-Van den Brande, propriétaire, décédé à Lierre le 28 octobre 1865.

L'administration entrera en jouissance de ce legs au décès de la dame du testateur.

La députation permanente, a par son arrêté du 31 août dernier, autorisé le bureau de bienfaisance, de donner en hypothèque spéciale pour sûreté des droits de succession restés en suspens une pièce de terre labourable, située à Lierre au hameau de Myle, section C n^o 519 du cadastre, d'une contenance de 5 hectares 97 ares 10 centiares.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Néant.

§ 5.

Remboursement et remploi de capitaux.

Le bureau a reçu en 1865 le remboursement de différents capitaux s'élevant ensemble à fr. 2158,73.

Des fonds belges ont été achetés en remploi des sommes remboursées.

§ 6.

Comptabilité.

Le budget de l'exercice de 1866 a été approuvé par le conseil communal en sa séance du 30 décembre 1865.

Les recettes et les dépenses ont été fixées à fr. 83582,59.

Le compte du receveur pour l'exercice 1865, donne le résultat suivant :

Recettes	.	.	.	fr.	97099,03
Dépenses	.	.	.	"	80048,46
Excédant.	.	.	.	"	17050,57

§ 7.

Statistique de l'indigence.

Les indigents qui ont été secourus pendant 1865, doivent être classés comme suit :

Indigents secourus pendant l'année entière .	4833
Pendant six mois et au-delà	131
Pendant trois mois et au-delà	208
Accidentellement	369
TOTAL.	5541

Personnes secourues d'une manière permanente par la bienfaisance publique.

1° Vieillards et infirmes	30
2° Aliénés	34
3° Enfants abandonnés et orphelins	43
4° Enfants trouvés	2
TOTAL.	109

Les frais d'entretien de ces différentes personnes se sont élevés comme suit :

A. Pour les vieillards et les infirmes à	fr. 3106,77
B. — aliénés	" 8284,90
C. — Enfants abandonnés et orphelins	" 2822,09
D. — Enfants trouvés	" 160,56
ENSEMBLE.	" 14374,32

§ 8.

Distribution de secours.

Secours accordés en 1865 :

1° En argent	fr. 29992,45
2° En pain	" 3993,50
3° En habillements	" 3492,19
4° En médicaments	" 2840,21
5° En honoraires de médecins	" 1595,50
6° Frais d'enterrements	" 207,28

TOTAL . fr. 42121,13

En 1865 les secours accordés à des indigents étrangers à la ville, se sont élevés à fr. 1757,79. Au 1° juillet dernier il restait dû de ce chef à l'administration, tant sur l'exercice de 1865 que sur les exercices précédents, une somme de fr. 1508,00.

La somme payée par l'administration pour des indigents de la ville, secourus dans d'autres communes, s'élève à fr. 2347,40.

§ 9.

Contentieux.

Néant.

§ 10.

Prix de propreté.

Comme les années précédentes, l'administration continue à accorder des prix, consistant en objets de ménage, aux familles, qui se distinguent par l'ordre, la propreté et la moralité.

SECTION II.

Hospices et hôpitaux.

§ 1.

Administration.

M^r Avontroodt, membre sortant, a été réélu pour un nouveau terme de cinq ans, en séance du conseil communal du 11 novembre 1865, il a été réinstallé le 3 janvier suivant.

§ 2.

Biens meubles et immeubles.

Plusieurs biens ruraux ont de nouveau été affermés publiquement; il en est résulté une diminution de fr. 695 sur l'adjudication précédente.

Cette diminution doit être attribuée aux prix excessifs auxquels ces biens avaient été portés lors de la dernière adjudication.

§ 3.

Legs et Donations.

L'administration a été autorisée par arrêté royal du 31 Mars dernier à accepter les legs suivants, faits par feu M. Auguste Berckmans-Van den Brande, savoir :

A l'hospice S^t Jacques pour viellards,
d'une somme de fr. 25000,00

A l'hospice S^t Antoine pour vieilles femmes,
d'une somme de " 20000,00

Et à l'hospice S^{tes} Barbe et Béatrix également pour vieilles femmes d'une somme de " 20000,00

Ensemble fr. 65000,00

Comme il a été dit ci-dessus titre quatre section I § III, l'administration des hospices entrera en jouissance de ces legs au décès de la dame du testateur.

Pour garantie du paiement des droits de succession restés en suspens, l'administration a été autorisée par la députation permanente en sa séance du 31 août dernier, à donner en hypothèque spéciale sept parcelles de terre, situées à Lierre au hameau de Lachenen S^{on} P N^{os} 6, 7, 8, 9, 14, 41 et 45, mesurant ensemble 9 hectares 61 ares 35 centiares.

§ 4.

Acquisitions, aliénations, échanges.

L'administration des hospices a été autorisée par arrêté royal du 23 février dernier, à acquérir ou au besoin

à exproprier pour cause d'utilité publique, les terrains et bâtiments situés à l'endroit dit *de Veldekens*, pour la construction d'un nouvel hôpital; déjà elle a acquis une pièce de terre mesurant 1 hectare 54 ares 42 cent. au prix de fr. 19000.

Elle est en pourparlers avec d'autres propriétaires dont les immeubles devront être acquis.

§ 5.

Remboursement et emploi de capitaux.

Pendant 1865 l'administration a reçu le remboursement de plusieurs capitaux s'élevant ensemble à fr. 12964,73. L'application de cette somme a été faite en achat de fonds belges.

§ 6.

Comptabilité.

Le budget de l'exercice de 1866, approuvé en séance du conseil du 30 décembre 1865, s'élève en recettes et en dépenses à un chiffre de fr. 103730,60.

Le compte du receveur, exercice 1865, présente le résultat suivant :

Recettes	fr.	115881,36
Dépenses	»	85333,40
Excédant.	»	30547,96

§ 8.

Contentieux.

Néant.

§ 8.

**Statistique des hospices des vieillards, des incurables,
des orphelins, etc.**

La population des différents hospices, s'élevait au 1^r juillet dernier comme suit :

	HOMMES.	FEMMES.
Hospices : { St Jacques	25	"
{ St Antoine	"	17
{ Sts Anne et Joachim.	10	12
{ Stes Barbe et Béatrix	"	26
{ Des orphelines	"	52
{ Infirmerie du Béguinage	"	1
TOTAL	35	108
ENSEMBLE	143	

§ 9.

Statistique des hôpitaux.

678 Malades ont été traités en 1865 à l'hôpital civil et 15 à l'hospice des incurables.

98 Personnes sont pendant le même exercice décédées dans les différents hospices de l'administration.

§ 10.

Statistique de l'hospice de maternité.

Néant.

§ 11.

Aliénés.

Voir le § 7, 2^o, titre quatre, section I.

§ 12

Aveugles et sourds-muets.

Deux sourds-muets sont placés aux frais de la ville à l'institut de Bruges.

§ 13.

Enfants trouvés et abandonnés.

Un seul enfant trouvé reste à charge de la ville.

§ 14.

Hospices particuliers

Néant.

SECTION III.

Mont de piété.

§ 1.

Opérations.

Les tableaux qui suivent donnent le mouvement du magasin pendant l'année 1865, ainsi que l'état comparatif des opérations faites pendant les années 1864 et 1865.

COMPTABILITÉ DES GAGES. — MOUVEMENT DU MAGASIN.

NOMBRE DES GAGES et MONTANT DES CAPITAUX.	En magasin au 1 janvier 1863.	Gages entrés au magasin pend ^t l'année.	TOTAL.	GAGES SORTIS PENDANT L'ANNÉE.		En magasin au 31 déc. 1863.
				par dégage- ment.	par vente.	
GAGES.	En Marchandises neuves . . .	39	468	397	9	406
	Autres . . .	4524	26654	21849	164	22013
	Total.	4563	27122	22246	173	22419
CAPITAUX PRÊTÉS.	Sur marchandises neuves . . .	941	5794	4754	44	4798
	Autres . . .	23612	417271	90876	801	91677
	Total.	24553	423065	95630	845	96475
						26580

OPÉRATIONS.

22925	22539	"	366	93422	98542	5090	"	22246	95630	473	4448	845	273	fr. 4,89	
NOMBRE DES GAGES déposés pendant l'année.		Différence en plus en 1865.		Différence en moins en 1865.		Différence en plus en 1865.		Différence en moins en 1865.		Nombre des gages retirés en 1865.		Montant des dégagements.		Nombre des gages vendus en 1865.	
1864		1865		1864		1865		1864		1865		1864		1865	
}		}		}		}		}		}		}		}	
MONTANT DES CAPITAUX PRÊTÉS sur les gages pendant l'année.		Différence en plus en 1865.		Différence en moins en 1865.		Différence en plus en 1865.		Différence en moins en 1865.		Valeur moyenne de chaque gage vendu en 1865.		MONTANT de ces VENTES en		Différence en moins en 1865.	

§ 2.

Comptabilité.

Voici la situation de la comptabilité au 31 décembre 1865 :

Recettes de toute nature.	fr. 110230,79
Dépenses de toute nature	107105,51

Numéraire en caisse, à la date précitée " 3125,28

La commission administrative du mont de piété a été renouvelée en séance du conseil communal du 23 juin dernier. MM. Hubar, Cools-Gregoir et Wouters ont été réélus, et M. Van Rompay, membre du bureau de bienfaisance, a été nommé en remplacement de feu M. Roëll.

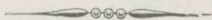
Depuis lors un membre, M. Sebrechts, est décédé; jusqu'ici il n'a pas été remplacé.

Depuis notre dernier rapport il n'y pas eu de changement dans le personnel des employés; tous s'acquittent de leurs devoirs avec un zèle et une exactitude des plus louables.

SECTION IV.

—

Dépôt de mendicité.



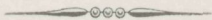
Le nombre de reclus à charge de notre ville qui se trouvaient au dépôt de mendicité de Hoogstraeten au 31 décembre 1865 s'élevait à huit. Leur entretien s'est élevé pour l'année 1865 à fr. 1287,56.

En exécution de la nouvelle loi sur les dépôts de mendicité, plusieurs reclus ont été mis en liberté; nous devons cependant constater à regret que le plus grand nombre ont de nouveau été condamnés pour mendicité ou vagabondage et réintégrés au dépôt.

SECTION V.

—

Ouvroirs, ateliers de charité.



Néant.

SECTION VI.

Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers,
associations de secours mutuels.

Voici les résultats que présentent pour l'exercice 1865,
les comptes des sociétés de secours mutuels reconnues.

1^o Association des ouvriers cordonniers, tanneurs, selliers,
etc., reconnue par arrêté royal du 31 décembre 1853.

Recettes	fr.	541,16
Dépenses	"	395,90
Excédant	"	145,26
Boni du compte de 1864.	"	742,00
En caisse	"	887,26

2^o Association des ouvriers tailleurs, reconnue par arrêté
royal du 9 avril 1857.

Recettes	fr.	245,73
Dépenses	"	343,05
Mali	"	97,32
Boni du compte précédent	"	505,77
En caisse	"	408,45

Malgré la demande qui leur en a été faite, aucune
société de secours mutuels non reconnue, n'a produit
son compte pour l'exercice 1865.

SECTION VII.

Crèche pour la première enfance.

Néant.

SECTION VIII.

École gardienne.

Depuis notre dernier rapport aucun changement n'a eu lieu dans le personnel enseignant; les institutrices s'acquittent de leurs devoirs avec zèle et intelligence.

Le nombre total des enfants qui ont fréquenté l'école gardienne pendant l'année scolaire 1865-1866 s'est élevé à 287 dont 151 du sexe masculin et 136 du sexe féminin.

118 Enfants ont été nouvellement admis, savoir 62 garçons et 56 filles; d'un autre côté 80 enfants ont quitté l'école; de ce dernier nombre 33 garçons sont entrés dans l'école d'application, 42 filles dans l'école communale; une fille est passée à l'école de fondation Heyns.

Les dames protectrices continuent avec un zèle des plus louables à surveiller la bonne tenue de l'école; c'est grâce à leur intervention que la société des amateurs du théâtre d'Anvers, sous la présidence de M. Joostens, a bien voulu donner, l'hiver dernier, une soirée dramatique dont l'important produit a été versé à la caisse de l'institution. Un nombreux public assistait à la soirée.

Nous nous faisons un devoir de rendre ici un hommage de gratitude à ces généreux philanthropes.

SECTION IX.

Associations et institutions charitables particulières,
expositions d'objets d'art., etc.,
faites dans un but de bienfaisance.

La société de *Burger-Eendracht*, a été autorisée par arrêté de la députation permanente du 16 février dernier à organiser une exposition loterie, composée d'objets d'art et autres, dont le produit sera affecté à l'érection d'un hospice d'orphelins en cette ville. Cette exposition est en ce moment ouverte dans une des salles de l'hôtel-de-ville et le produit de la loterie devra être versée entre les mains de la commission administrative des hospices civils.

Nous formons des vœux pour la réussite de l'exposition; l'érection d'un hospice pour orphelins est d'une impérieuse nécessité.

Sa Majesté la Reine a, par un don magnifique, voulu s'associer à cette œuvre philanthropique.

Les deux associations charitables particulières qui existent en cette ville, continuent leurs secours à domicile aux indigents patronnés par elles.

SECTION X.

Service médical.

Depuis notre dernier rapport aucune mutation n'a eu lieu dans le service médical de la ville.

TITRE CINQ.

CULTE.

SECTION I.

Culte catholique.

§ 1.

Clergé.

Sans observation.

§ 2.

Traitements et supplément de traitements.

La ville n'accorde pas de traitements ni suppléments de traitements aux membres du clergé; une indemnité de fr. 338 est accordée par continuation au desservant de l'église de l'Ermitage.

§ 3.

Églises et presbytères.

Sans observations.

§ 4.

Fabriques d'églises.

Les renouvellements partiels des fabriques d'églises ont donné les résultats suivants :

ÉGLISE DE S^t GOMMAR.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Sebrechts, président et Notelteirs secrétaire.

M^r Sebrechts est décédé le 8 juillet dernier; il n'a pas encore été remplacé.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

MM. Lambrechts, président; Notelteirs, secrétaire et Cools-Van den Brande, trésorier, membres sortants, sont réélus.

ÉGLISE DE S^t MARGUERITE.

CONSEIL DE FABRIQUE.

Sont réélus : MM. Crabbé, président et Adriaenssens, secrétaire, membres sortants.

BUREAU DES MARGUILLIERS.

MM. Verbeeck, président; Adriaenssens, secrétaire et Van Reusel, trésorier.

Les comptes des fabriques des différentes églises, ainsi que celui de la congrégation des Sœurs noires pour l'exercice 1865, ont été déposés à l'hôtel-de-ville conformément à l'art. 89 du décret du 30 décembre 1809.

Voici les résultats qu'ils présentent :

A. ÉGLISE DE S^t. GOMMAR.

Recettes extraordinaires.	.	.	.	fr.	24327,21
Recettes ordinaires	.	.	.	"	13925,22
Recettes faites en dehors du budget de 1865	.	.	.	"	273,85
				Total	" 38526,28
Dépenses ordinaires	.	.	.	fr.	22175,25
Dépenses extraordinaires	.	.	.	"	11044,43
				Total	" 33219,68
				Excédant.	" 5306,60

B. ÉGLISE DE L'ERMITAGE.

Recettes ordinaires et extraordinaires.	fr.	1612,00
Dépenses de toute nature	"	1796,09
	Mali	" 174,09

C. ÉGLISE DE S^{te} MARGUERITE AU BÉGUINAGE.

Recettes.	.	.	.	.	.	fr.	3211,73
Dépenses	.	.	.	.	.	"	3301,65
						Mali	" 89,92

D. ÉGLISE DE S^t. AUGUSTIN.

(CONGRÉGATION DES SŒURS NOIRES).

Recettes.	.	.	.	.	.	fr.	940,96
Dépenses.	.	.	.	.	.	"	5592,98
						Déficit	" 4652,02

§ 5.

Biens, meubles et immeubles appartenant aux fabriques.

Sans observations.

§ 6.

Legs et Donations.

Feu M^r A. Berckmans-Van den Brande, qui a doté si généreusement nos administrations charitables, a encore par son testament du 28 mai 1864, légué à la fabrique de l'église de S^t. Gommar, une somme de fr. 30000,00 pour être employée à la confection et au placement de nouveaux vitraux peints.

La fabrique a été autorisée à accepter cette libéralité par arrêté royal du 31 mars dernier.

Et comme ce legs, de même que ceux faits aux hospices et au bureau de bienfaisance ne doit être délivré qu'une année après le décès de la dame du testateur, la députation permanente a, par son arrêté du 31 août dernier, autorisé la fabrique à donner en hypothèque une pièce de terre d'une contenance d'un hectare 52 ares 30 centiares, pour sûreté du paiement des droits de succession restés en suspens.

La fabrique de l'église de S^{te} Marguerite a été autorisée par la députation à accepter un legs de quelques effets et vêtements d'église, évalués ensemble à la somme de fr. 125.

Une donation entre vifs de six maisons sises au Beguinage, faite par différentes béguines à la même fabrique, est en ce moment soumise à l'approbation de l'autorité supérieure.

§ 7.

Acquisitions, aliénations, échanges.

Néant.

§ 8.

Remboursement et emploi de capitaux.

Néant.

§ 9.

Contentieux.

Néant.

§ 10

Couvents et corporations religieuses.

Sans mutation.

SECTION II.

Culte protestant, anglican et israélite.

Pour mémoire.

SECTION III.

Cimetières.

Depuis notre dernier rapport, deux nouvelles concessions de terrain ont été accordées.

TITRE SIX.

INSTRUCTION PUBLIQUE.

SECTION I.

Enseignement primaire.

§ 1.

École primaire supérieure.

Néant.

§ 2.

Écoles primaires et communales.

L'école communale des filles se maintient toujours dans la voie du progrès; elle a été fréquentée pendant l'année scolaire 1865-1866 par 258 élèves.

Le personnel enseignant a subi les mutations suivantes : M^{lle} Pauline Sleeckx, élève diplômée de l'école normale d'Herenthals, a été nommée seconde institutrice en remplacement de M^{lle} Joséphine Van Eyck, démissionnaire et M^{lle} Joséphine Matthys a été désignée pour remplacer M^{lle} Nathalie Van Assche, appelée à d'autres fonctions.

La directrice, ainsi que les institutrices méritent tous nos éloges.

La conduite et l'application des élèves sont des plus satisfaisantes.

L'agrandissement de l'école est d'une urgente nécessité. Les salles des classes ne peuvent contenir les

élèves qui se présentent et l'on a été forcé d'en refuser quelques unes. L'acquisition de la propriété des héritiers Van Loock, permettra à la ville de pourvoir à l'agrandissement de cet établissement d'instruction publique.

L'école extra-muros est assez bien fréquentée pendant la saison d'hiver. En été elle l'est moins, les cultivateurs utilisent alors leurs enfants en les faisant travailler.

L'école de la fondation Heyns a été fréquentée pendant l'année scolaire 1865-1866 par 140 élèves.

Le personnel enseignant a été changé, les religieuses qui en 1863 avaient été chargées de l'enseignement, ont donné leur démission.

L'école d'application annexée à l'école normale de l'état était fréquentée au 31 décembre dernier par 440 élèves.

L'état sanitaire des enfants qui ont fréquenté les différentes écoles a été des plus satisfaisants.

§ 3.

Écoles primaires privées.

A. SUBSIDIÉES.

Néant.

B. NON SUBSIDIÉES.

Lierre compte six écoles non subsidiées qui sont fréquentées par des élèves payants.

Une de ces écoles pour les enfants du sexe masculin, contient 126 élèves.

Trois écoles pour jeunes filles contiennent 329 "

Les deux écoles restantes sont fréquentées par des enfants des deux sexes et leur nombre s'élève à 142 "

TOTAL. 597 "

Le chiffre de l'année dernière montait à 605 "

Il y a donc une diminution de 8 "

C. ADOPTÉES PAR LA COMMUNE.

La commune n'a pas d'école adoptée. 129 Enfants pauvres dont 122 filles et 7 garçons recevaient au 31 décembre dernier, l'instruction gratuite chez les pauvres Claires et les sœurs de charité.

§ 4.

Écoles gardiennes.

Voir ce qui a été dit à la section VIII, titre quatre.

§ 5.

Écoles d'adultes.

Dans le rapport de l'année dernière nous avons dit que l'administration communale s'appliquerait à pourvoir à la réorganisation de l'école d'adultes.

Le collège allait saisir le conseil d'un projet de réorganisation, lorsque l'arrêté royal du 1^r septembre parut au Moniteur.

Cet arrêté pourvoit à l'organisation générale des écoles d'adultes du pays.

Nous applaudissons vivement à cette mesure; l'école d'adultes est le couronnement de l'instruction populaire.

L'école d'adultes ne formera plus uniquement la double de l'enseignement primaire; elle se composera de deux divisions et dans la division supérieure on enseignera nécessairement, outre les langues française et flamande, l'arithmétique, le dessin, les éléments de géographie et d'histoire, des notions d'hygiène et des notions de droit constitutionnel pour les hommes et d'économie domestique pour les femmes.

Dès que l'arrêté du 1^r septembre pourra recevoir son exécution, nous proposerons au conseil d'établir deux écoles; (une pour chaque sexe), nous trouverons dans les différents établissements d'instruction publique de notre ville le personnel nécessaire pour donner l'enseignement dans les deux divisions de chacune de ces écoles.

§ 6.

Écoles dominicales.

Une école dominicale dirigée par les Ursulines, comptait au 31 décembre dernier, 200 filles.

RÉSUMÉ.

Il résulte des indications qui précèdent, que le chiffre des élèves qui recevaient, au 1^r janvier dernier, l'instruction primaire dans les différentes institutions de notre ville, s'élevait comme suit :

ÉLÈVES PAYANTS.

Garçons	.	.	.	.	.	240
Filles	.	.	.	.	.	486

ÉLÈVES NON PAYANTS.

A. ÉCOLES PRIMAIRES.

Garçons	.	.	.	.	.	487
Filles	.	.	.	.	.	541

B. ÉCOLES DOMINICALES.

Filles	.	.	.	.	.	200
TOTAUX						<u>727</u> <u>1227</u>

RÉCAPITULATION.

Garçons	727
Filles	1227

Total général des enfants qui reçoivent

l'instruction primaire dans les écoles 1954

Dans ce nombre ne sont pas compris les élèves qui reçoivent l'instruction primaire dans la section préparatoire de l'école moyenne, qui s'élevait au 1^r janvier dernier à 165, ni les enfants de l'école gardienne dont le chiffre montait à la même époque à 287.

§ 7.

Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage.

Voir rapports précédents.

§ 8.

Écoles et cours normaux.

Voir rapports précédents.

§ 9.

Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.

Voir les rapports précédents.

§ 10.

Bâtiments d'école.

Les bâtiments d'écoles sont tous bien entretenus.

§ 11.

Subsides en faveur de l'enseignement primaire.

Les subsides suivants ont été accordés :

1°	Par l'état au profit de l'école gardienne .	fr.	500
2°	Par la province pour le même objet . .	"	450
3°	Par l'état pour subvenir aux besoins de l'instruction primaire.	"	6073

SECTION II.

Enseignement moyen.

221 Élèves ont fréquenté les cours de l'école pendant l'année scolaire 1865-1866.

Les diverses classes comptaient, savoir :

La classe préparatoire :

1 ^{re}	Année élèves	.	.	.	24
2 ^e	"	"	.	.	41
3 ^e	"	"	.	.	33
4 ^e	"	"	.	.	47
					165

La section moyenne :

1 ^{re}	année élèves	.	.	.	24
2 ^e	"	"	.	.	17
3 ^e	"	"	.	.	6
					47

La section des humanités :

6 ^e	Année élèves	.	.	.	5
5 ^e	"	"	.	.	2
4 ^e	"	"	.	.	2
					9

Total. 222

Les élèves se conduisent généralement bien.

Plus de 70 élèves ont fréquenté les études du soir qui se font en commun sous la surveillance d'un membre du corps enseignant.

Les résultats obtenus dans l'enseignement sont généralement satisfaisants.

L'école n'a pas pris part aux concours de l'année scolaire. La 3^e année ne possédait pas d'élèves se trouvant dans les conditions nécessaires pour pouvoir concourir.

La conduite des professeurs est irréprochable; ils s'acquittent en général de leur tâche à la satisfaction du directeur; celui-ci continue à mériter la confiance des pères de famille.

Les locaux ne répondent plus aux besoins de l'établissement, la cour est trop petite pour le nombre des élèves qui doivent s'y réunir. La propriété que la ville vient d'acheter permettra d'agrandir les classes et la cour.

SECTION III.

Enseignement supérieur.

En exécution de la loi du 19 décembre 1864 et en conformité de l'arrêté royal du 19 décembre 1865, ordonnant la remise des bourses d'études à la commission de la province d'Anvers, tous les documents relatifs aux deux bourses pour l'enseignement supérieur, dont la régence avait la collation, ont été envoyés à la dite commission.

Les comptes de ces deux fondations boursières, pour l'exercice 1865, présentaient les résultats suivants :

A. COMPTE DE LA FONDATION VAN DER LINDEN-LODEWYCKX.

Recettes.	.	.	fr.	288,84
Dépenses	.	.	"	109,19
En caisse.			"	179,65

B. COMPTE DE LA FONDATION LIEBRECHTS-BACX.

Recettes.	.	.	fr.	133,02
Dépenses	.	.	"	96,90
En caisse.	.	.	"	36,12

SECTION IV.

Écoles spéciales.

Néant.

TITRE SEPT.

BEAUX-ARTS. -- SCIENCES ET LETTRES.

SECTION I.

Beaux-arts ; academie des beaux-arts. —

Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture. &

— Musée. — Collections particulières. —

Expositions d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. —

Écoles et sociétés musicales et dramatiques. —

Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques.

L'école de dessin et d'architecture de notre ville continue à progresser, grâce au zèle et à l'activité déployés par le corps professoral.

Pendant l'année scolaire 1865-1866 deux nouveaux cours ont été introduits. En hiver l'école a été fréquentée par 377 jeunes gens, de ce nombre 54 ont suivi les cours d'architecture ; l'année dernière le nombre d'élèves ne s'élevait qu'à 320.

Les cours d'été sont moins suivis, 112 jeunes gens ont pendant cette période fréquenté les classes de dessin et 31 celles d'architecture.

Les communes environnantes continuent à profiter de l'instruction gratuite donnée à l'école; 57 élèves appartenant à 21 communes de la province ont suivi les cours.

Malgré le déplacement des classes d'architecture dans un autre local, les classes de dessin ne suffissent pas pour recevoir les nombreux élèves qui se présentent et l'exiguïté des locaux ne permet pas de donner à l'instruction tout le développement désirable pour pouvoir placer notre école au rang des institutions des grandes villes du pays.

Le gouvernement et la province continuent à accorder des subsides au moyen des quels il est pourvu à l'achat de modèles et d'ouvrages indispensables aux études.

La commission administrative ne cesse de déployer toute l'activité possible dans l'accomplissement de la mission qui lui est confiée; un de ses membres, M. Jos. Cloetens, dont déjà nous avons signalé au dernier rapport le dévouement et le désintéressement, continue à venir en aide aux professeurs de l'école en donnant différents cours.

Qu'il reçoive encore ici l'expression de notre sincère reconnaissance.

Nos sociétés de musique et de chant continuent à marcher dans la voie du progrès.

Il en est de même de nos sociétés dramatiques. Celles-ci, ainsi que le Théâtre National Flamand d'Anvers, ont donné l'hiver dernier des représentations publiques qui ont été très-suivies.

Une nouvelle société de chant : *de Nethezonen*, a été créée depuis notre dernier rapport.

Les fêtes jubilaires données au mois d'octobre de 1865 ont été brillantes, mais le mauvais temps les a contrariées.

Voici le résumé du programme des solennités et réjouissances publiques qui ont eu lieu.

MERCREDI 11 OCTOBRE. Sortie de la procession jubilaire. Le reste de la semaine fut exclusivement consacré aux solennités religieuses, entre lesquelles on rencontre l'ouverture de la chasse de St. Gommar et la reconnaissance des reliques.

DIMANCHE 15 OCTOBRE. Ouverture de l'exposition des produits agricoles, entrée des différentes sociétés de tirs, seconde sortie de la procession dans laquelle officiait le cardinal-archevêque, grand concert du soir à la grande Place, bals publics.

LUNDI 16. Première sortie de la cavalcade représentant différents épisodes tant de la vie de St Gommar que de l'histoire nationale. Tous les personnages étaient représentés par des enfants de la bourgeoisie; les riches costumes étaient confectionnés à leurs frais.

Les dessins des chars et costumes ont été arrêtés par une commission spéciale et sont dus à M. De Weert, directeur de l'école de dessin de Lierre.

La cavalcade se composa de cinq cortéges.

1^{er} Cortége. — 1. Un peloton de gendarmerie à cheval. 2. Garde d'honneur avec des trompettes à cheval. 3. Harmonie. 4. Les quatre saisons à cheval. 5. Le char de l'agriculture. 6. Cultivateurs à cheval.

2^e Cortége. — 1. Le navire *le Bien-être de la Patrie*. 2. Cortége de gildes et métiers avec leurs étendards et cartels. 3. Le char de l'industrie de la ville de Lierre.

3^e Cortége. — 1. Trompettes à cheval. 2. Le drapeau avec les emblèmes de la ville. 3. La pucelle représentant la ville de Lierre entourée des porte-étendards des

anciens quartiers de la ville. 4. Le drapeau d'honneur de l'indépendance nationale. 5. Le char représentant la joyeuse entrée du duc Charles. 6. Deux bouffons de la cour.

4^e *Cortège*. — 1. Harmonie. 2. Le char représentant les vertus de S^t Gommar. 3. Cortège de saints des Pays-Bas à cheval. 4. Le char de la glorification de S^t Gommar.

5^e *Cortège*. — 1. Trompettes à cheval. 2. Le *cheval Bayart* avec les *quatre fils Aymon*. 3. Un peloton de cuirassiers de la garde de la famille des géants. 4. La famille des géants. 5. Un peloton de chasseurs à cheval de la garde de la famille des géants. 6. Peloton de gendarmerie à cheval.

Le soir illumination générale, représentation dramatique du théâtre national flamand.

MARDI 17. Distributions de prix aux élèves de l'école de dessin et de l'école moyenne, concert à la grande Place, jeux populaires, grand bal à l'hôtel de ville dont le rez-de-chaussée avait été converti en salle de bal.

MERCREDI 18. Concours de bétail et fêtes champêtres.

JEUDI 19. Seconde sortie de la cavalcade.

DIMANCHE 22. Festival, 70 sociétés s'étaient fait inscrire pour le festival et 66 sociétés y ont pris part.

La semaine a été consacrée à différentes autres réjouissances, et enfin le DIMANCHE 29 OCTOBRE, la fête devait être couronnée par une sortie de la cavalcade et par un brillant feu d'artifice. Cette dernière partie du programme a été remise à cause du mauvais temps jusqu'au DIMANCHE 5 NOVEMBRE, jour auquel nos fêtes ont été définitivement closes.

Nous devons ajouter que pendant les fêtes les rues étaient décorées, pavoisées et ornées d'inscriptions commémoratives et que dans tous les quartiers de la ville des arcs de triomphe avaient été érigés.

Les commissions d'ornementation des différentes rues

ont remis à la régence une description sommaire des décorations et des inscriptions qui avaient figuré dans la ville. La collection en a été déposée aux archives de la ville.

Malgré le mauvais temps, une foule immense a assisté à nos fêtes.

Deux photographes MM. Bretagne, de Louvain et Stalpaert de Lierre, ont à leur passage à la grande Place, pris la photographie des différents chars dont la cavalcade se composait.

Des médailles commémoratives de la fête ont été frappées; l'exécution en a été confiée au sieur Asthwoer, graveur à Bruxelles.

SECTION II.

Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques.

— Bibliothèques.

Autres établissements scientifiques et littéraire.

Vers la fin de 1865 à l'occasion des fêtes du jubilé de S^t Gommar, la bibliothèque populaire est restée fermée plus longtemps que les autres années. La réouverture n'a eu lieu qu'au mois de novembre.

La bibliothèque a été fermée de nouveau au mois de juin dernier, pour le recensement annuel.

Pendant les sept mois d'ouverture, il a été donné en lecture 8671 volumes, se répartissant comme suit :

Novembre 570, Décembre 1190, janvier 1254, février 1372, mars 1436, avril 1274, mai 893 et juin 682.

Par suite des nouvelles acquisitions de livres et des dons considérables faits à la bibliothèque par le gouvernement, la société *Union et Progrès* et des particuliers, le nombre des volumes s'est accru de plus de 500. La bibliothèque possède aujourd'hui 3053 volumes.

Le chiffre du subside de la ville a été majoré de fr. 100, de manière que l'allocation annuelle s'élève aujourd'hui à fr. 400.

Le sieur J. F. Meylemans remplace le sieur Coene comme bibliothécaire.

TITRE HUIT.

HYGIÈNE ET SALUBRITÉ PUBLIQUE.

SECTION I.

Commission médicale.

N'a pas subi de modification.

SECTION II.

Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes.

Le personnel médical est resté le même.

SECTION III.

Conseil de salubrité.

Le conseil de salubrité publique a été réorganisé par les soins de l'administration communale.

Il est composé de huit membres, non compris le bourgmestre qui en a la présidence.

Les membres sont : MM. BOSMANS, médecin, FRANÇOIS COOLS, conseiller communal, VERDICKT, membre de l'administration des hospices, MARCHAL, membre du bureau de bienfaisance, AUGUSTE VAN DER WEE, pharmacien, THEUS, rentier, THEYSKENS, médecin et SLOOTMAECKERS, architecte communal.

Le conseil a été installé par le bourgmestre le 29 mai dernier et il a dans sa première séance nommé comme vice-président M. BOSMANS et comme secrétaire M. THEYSKENS.

Le conseil s'est surtout appliqué à rechercher les causes générales d'insalubrité qui pouvaient exister dans la commune et à indiquer les mesures les plus propres à y remédier, il a visité les quartiers habités par la classe ouvrière, et signalé plusieurs habitations, qui par leur construction, leur mauvais état, le défaut d'aérage ou d'entretien, l'insuffisance d'écoulements des eaux présentaient des dangers pour la salubrité publique; il a engagé les habitants à faire blanchir leurs maisons et à les tenir dans un bon état de propreté; de commun accord avec le bureau de bienfaisance des mesures ont été prises pour renouveler les objets de couchage des menages indigents.

SECTION IV.

Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.

Voir rapports précédents.

SECTION V.

État sanitaire. — Choléra.

Comme la plupart des villes de la Belgique, la ville de Lierre a été éprouvée par le choléra.

Différentes mesures ont été prises pour prévenir la maladie ou pour en arrêter les progrès.

Avant que la maladie ne se déclarât, le conseil de salubrité avait, comme nous l'avons dit à la section III, visité les quartiers habités par la classe ouvrière, signalé les habitations insalubres et donné des conseils de propreté aux habitants.

Dans les visites ultérieures que fit la régence avec la police locale, elle put se convaincre que les conseils donnés avaient été suivis; la plupart des habitations avaient été blanchies et se trouvaient dans un état convenable de propreté.

La régence exécuta ou fit exécuter par les propriétaires intéressés, plusieurs travaux pour assainir les quartiers insalubres; différentes habitations reçurent des améliorations notables et grand nombre d'égouts coulant à ciel ouvert et produisant des exhalaisons miasmatiques furent remplacés par des conduits souterrains.

L'administration locale fit insérer dans les feuilles hebdomadaires une série de recommandations puisées dans les instructions de 1849.

Une salle de l'ancien hôpital militaire, occupée par la garnison, fut réclamée par la régence et mise à la disposition de la ville, pour y établir en cas de besoin un lazaret ou des salles auxiliaires de l'hôpital civil.

Par les soins de l'administration des hospices une salle fut disposée pour recevoir les cholériques et une seconde salle pour recevoir les convalescents.

Un service fut organisé pour le transport des malades à l'hôpital et un autre pour le transport des cadavres au cimetière.

Des mesures furent prises pour que l'enlèvement des corps des décédés pût avoir lieu le jour même des décès.

Pour éviter les dangers d'enterrements trop précipités, les cadavres furent placés pendant 24 heures dans la maison mortuaire que nous avons fait construire au cimetière en 1860.

Dans les établissements publics, les bureaux des administrations et les écoles des vases de chlorure de chaux furent placés et pendant les fortes chaleurs une tisane composée d'après les prescriptions de la commission médicale provinciale d'Anvers fut donnée aux enfants des écoles gratuites communales.

Des injections de chlorure furent faites périodiquement dans les égouts et les urinoirs publics.

Les kermesses des paroisses furent ajournées et les bals publics défendus.

La régence se mit en relation avec le clergé pour l'engager à user de son influence, à l'effet de prévenir des rassemblements nuisibles et des manifestations propres à effrayer la population. Nous aimons à constater ici que nos intentions ont été comprises et que le clergé a, dans la sphère de son influence, prêté tout son appui à l'administration locale.

Une surveillance active fut exercée sur la vente des comestibles et notamment sur la vente des fruits qui fut presque généralement défendue.

Des pailles furent distribuées aux ménages indigents pour renouveler leurs couchages; les pailles des anciens couchages furent brûlées. Le bureau de bienfaisance augmenta les secours à domicile en faveur des nécessiteux

et prit des mesures pour pourvoir au placement des enfants des victimes.

Des distributions de bouillons et de viandes furent faites aux convalescents et aux familles des victimes de l'épidémie, par les soins de la commission des soupes économiques, qui s'empressa de mettre son encaisse à la disposition de la régence aussitôt que la maladie se déclara.

L'expérience nous ayant démontré que les exagérations inspiraient aux habitants une frayeur démesurée, nous avons cru nécessaire de donner toutes les semaines dans les feuilles hebdomadaires les chiffres des cas de choléra et ceux des décès.

Le 28 juin le premier cas de choléra se présenta; une femme venue d'Anvers, où la maladie sévissait, mourut à Lierre le lendemain de son arrivée; elle communiqua la maladie à son beau-frère, chez lequel elle était venue loger et ce dernier paya de sa vie l'hospitalité qu'il avait accordée à sa belle-sœur. Son décès eut lieu le 30 juin.

Il y eut ensuite une interruption jusqu'au 14 juillet; c'est à cette dernière époque que l'épidémie fit réellement son invasion à Lierre, depuis lors les cas de choléra et les décès se sont succédés sans intervalle jusqu'à ce que la maladie fut arrivée à sa période de décroissance.

Le nombre des personnes qui ont été atteintes de la maladie depuis le 28 juin jusqu'au 29 septembre s'élève à 268 et celui des personnes qui ont succombé à 129.

Les endroits de la commune qui ont le plus souffert, sont : La ruelle des Chats, la rue des Tilleuls, la rue du Look, la rue de l'Arc-en-Ciel, la rue du Pettendonck, la rue des Lièvres et la rue du Poivre.

Mais c'est surtout au hameau de Lisp, dans la rue

dite Achterstraat, que la maladie a exercé ses ravages; la plus grande partie des habitations que contient cette rue ont été visitées par le fléau.

Au commencement lorsque la maladie se déclarait dans une maison, notre premier soin fut d'abord de faire transporter le malade à l'hôpital, de faire laver les linges et objets dont il s'était servi et de faire placer de la chlorure dans l'habitation.

Toutefois il nous fut bientôt démontré que ces mesures étaient insuffisantes; malgré leur application, une fois entrée dans une maison, la maladie ne se borna pas à faire une seule victime, la plupart des habitants furent successivement atteints et succombèrent. Nous avons partant cru nécessaire de recourir à un autre procédé et celui-ci a obtenu un plein succès; ce procédé le voici :

Dès que la maladie se déclarait dans une maison, on en fit, après l'enlèvement du malade, sortir tous les autres habitants, on ferma ensuite les portes, fenêtres et issues extérieures, sauf la porte d'entrée; on laissa dans la maison tout le mobilier, les couchages et les habillements, on ouvrit ensuite les portes et communications intérieures, de manière à mettre tous les appartements jusqu'au grenier en communication ensemble; enfin dans une chambre du rez-de-chaussée, on mit le feu à quelques bottes de paille; lorsque la paille s'enflammait on ferma la porte d'entrée et la maison resta soumise à l'action du feu et de la fumée qui se répandit bientôt dans toutes les parties de la maison et pénétra dans tous les recoins. Après l'extinction du feu un vase de chlorure de chaux fut placé dans la maison qui resta ensuite fermée jusqu'au lendemain; alors toutes les portes et fenêtres furent ouvertes, la maison fut blanchie à

la chaux avec une infusion de pétrole et rendue enfin aux habitants.

Nous pouvons assurer que dans les habitations dans lesquelles nous avons pu appliquer ce procédé, aucun nouveau cas de choléra ne s'est plus présenté; est-ce à l'action du feu, à l'action pénétrante de la fumée ou à l'ensemble de tous ces agents de désinfection que ce résultat est dû, nous ne nous chargerons pas de l'expliquer; nous nous bornons à constater ici le fait de l'efficacité des mesures employées et à les signaler à l'attention de nos concitoyens.

Nous nous faisons ici un devoir d'adresser tous nos remerciements au clergé, au conseil de salubrité publique, aux administrations charitables, aux membres du corps médical et surtout au médecin M. Bosmans, sur qui, par suite de la maladie de M. le docteur Corthals, la double charge de médecin de l'hôpital et de médecin du bureau de bienfaisance pesait exclusivement et qui toujours prêt la nuit et le jour, se multipliait en quelque sorte pour prêter ses soins aux malades des deux administrations charitables et à ceux de sa nombreuse clientèle; à la police locale et notamment à M. Michiels, commissaire de police, dont nous avons pu à chaque instant apprécier l'intelligente et la courageuse activité, aux sœurs hospitalières, si pleines d'attentions et de prévenances pour les malades, si admirables de dévouement et d'abnégation.

Nous adressons enfin nos remerciements à la généralité de nos habitants qui, dans ces circonstances désastreuses, se sont empressés de suivre les conseils et de faciliter la tâche de leurs magistrats.

Avant de finir cette section nous croyons qu'il n'est pas inopportun de rappeler ici quelques époques de notre

histoire locale, ou la mortalité avait pris des proportions extraordinaires.

En 1665 et 1666, d'après l'historien de Lierre, Van Lom, une épidémie enleva plus de 2000 personnes non compris les enfants, sur une population de 6000 à 7000 âmes; plus de 3000 personnes furent atteintes. L'épidémie commença à la suite d'un incendie le 25 mai 1665 et finit le 27 septembre 1666.

Nous ne nous trouvons pas à même de vérifier l'exactitude de ces chiffres, les registres des décès de notre ville ne commencent qu'en 1733.

En 1741 sur une population évaluée à 7000 âmes, le nombre des décès, qui d'ordinaire était de 200 par an, s'éleva à 405. Le pléban de Lierre, qui tenait alors le registre des décès, constata que cette année la dysenterie (*morbus dysentericus*) sévissait à Lierre, qu'elle commença le 21 septembre, que pendant le mois d'octobre elle fit 92 et pendant le mois de novembre 112 victimes.

Cinq années plus tard à l'époque nefaste de l'invasion Française, sous Louis XV, la mortalité fut plus grande encore; en effet, en 1746 sur un chiffre de population à peu près égal à celui de 1741, les décès s'élevèrent à 579.

En 1832 le choléra fit son apparition meurtrière en Belgique. La population de notre ville s'élevait alors de 12500 à 13000 âmes et le chiffre ordinaire des décès montait annuellement de 370 à 390. En 1832 les décès s'élevèrent à 542, et en 1833 à 492. Les données officielles constatent cependant que le choléra ne fit pendant ces années que 60 victimes.

En 1849 sur une population de 13920 âmes, le choléra enleva 118 personnes, le premier décès eut lieu le 28 avril 1849 et le dernier le 14 août suivant; le chiffre ordinaire des décès s'élevait à cette époque annuellement de 400 à 420; pour 1849 il monta à 534.

Le relevé ci-dessus démontre que si aujourd'hui les épidémies font encore de trop nombreuses victimes, leur action n'est plus, à beaucoup près, aussi meurtrière que dans les siècles passés.

SECTION VI.

Vaccine.

463 Vaccinations gratuites ont été faites par le comité de vaccine, pendant l'année 1865.

Par arrêté royal du 19 septembre dernier, la médaille en or a été de nouveau accordée au comité pour la propagation gratuite de la vaccine, pendant l'année 1864.

SECTION VII.

Prostitution.

Sans observations.

SECTION VIII.

Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges.
— Chantier d'équarrissage.

Nos rues sont assez proprement tenues; le collège s'est vu dans la nécessité d'augmenter le personnel chargé de l'enlèvement des boues et immondices et depuis lors le service marche régulièrement.

C'est surtout pendant l'épidémie régnante que ce service a exigé tous nos soins.

SECTION IX.

Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière.

On s'occupe en ce moment à paver l'allée des Dominicains, la rue des Sabots et la rue dite Waterpoort straat. Le cloaque infect, qui séparait cette dernière rue de la propriété de M. Gamard-Van den Bergen a été comblé, la rue a été portée à une largeur de huit mètres et sur la nouvelle ligne séparative, un mur a été construit par le propriétaire riverain.

Aujourd'hui que nous avons exécuté ces travaux qui assainissent un des quartiers les plus importants de la ville, nous croyons devoir appeler l'attention du conseil sur l'établissement d'égouts souterrains dans la rue des Tilleuls et sur le rempart des Capucins; ce sont des travaux d'assainissement qui ne sauraient plus être différés.

Dans plusieurs impasses habitées par la classe ouvrière, différents travaux d'assainissement ont été exécutés par la ville ou par les propriétaires interressés. Des habitations ont reçu des améliorations notables, des cours intérieures où les eaux restaient stagnantes, ont été pavées et les eaux coulant à ciel ouvert ont été, par des conduits souterrains, dirigées vers les égouts de la ville.

Il serait à désirer que l'établissement des impasses fut, sinon défendu, au moins soumis à des conditions propres à garantir la salubrité des habitants.

Entre ces conditions nous signalons spécialement les suivantes :

Fixation d'un minimum de terrain sur lequel l'établissement d'une impasse peut être permis.

Fixation de la largeur de la cour ou de la ruelle à laisser devant les habitations, ainsi que des issues et communications avec la voie publique.

Fixation de la dimension minimum à donner à chaque habitation et aux appartements qui en font partie.

Obligation de paver les cours, issues et communications.

Obligation d'établir des conduits souterrains, dirigeant les eaux jusqu'aux égouts communaux.

Établissement de latrines séparées pour chaque habitation.

Établissement d'un nombre de pompes suffisantes pour les habitations dont l'impasse se compose, etc.

L'épidémie, qui sévit en ce moment appellera nécessairement l'attention du gouvernement sur la question si importante des impasses, dont l'insalubrité presque générale a fait tant de victimes dans les grands centres de population.

SECTION X.

École de natation.

Voir les rapports précédents.

SECTION XI.

Bains et lavoirs publics.

Voir les rapports précédents.

SECTION XII.

Enseignements et exercices gymnastiques.

Voir les rapports précédents.

SECTION XIII.

Inhumations. — Maisons mortuaires.

Sans observations.

SECTION XIV.

Sinistres et accidents,
(orages, grêles, inondations, incendies, etc.)

Nous sommes heureux de pouvoir mentionner que depuis notre dernier rapport aucun sinistre n'a été constaté.

TITRE NEUF.

SURETÉ PUBLIQUE, JUSTICE ET PRISONS.

SECTION I.

Police : organisation et personnel,
ordonnances et règlements.

Quelques mutations ont eu lieu dans le personnel des agents subalternes.

Le commissaire de police s'acquitte bien de ses devoirs et déploie beaucoup de zèle et d'activité dans l'exercice de ses fonctions; l'inspecteur et les agents méritent également d'être signalés.

SECTION II.

Arrestations, crimes, délits et contraventions.

Crimes et délits constatés depuis le 30 décembre 1865, jusqu'au 25 septembre 1866 :

Vols simples	12
" qualifiés	13
Coups volontaires	23
Coups et blessures	12
Rupture de ban	1
Escroqueries	7
Abus de confiance	2
Injures simples	3
Injures graves	13
Calomnies	4
Outrages à la pudeur	1
Contraventions sur les urinoirs	4
Rebellion envers les agents de la force publique	3
Dommages causés aux propriétés mobilières d'autrui	14
Vagabondages et maraudages	7
Contraventions concernant la fermeture des cabarets	4
" du chef de tapage nocturne et injurieux	8
Désertions militaires	1
Faux	2
Défaut de papiers	1
Suicides et morts accidentelles	7
Contraventions diverses	23
Total	165

SECTION III.

Sinistres et accidents. — Suicides.

Voir le tableau qui précède.

SECTION IV.

Actes de courage et de dévouement.

Onze propositions ont été faites pour récompenser des actes de courage et de dévouement posés par des habitants de la ville.

Jusqu'ici il n'a pas été statué sur les propositions.

SECTION V.

Prison et maison de dépôt municipale.

Rien de nouveau à mentionner.

SECTION VI.

Secours contre l'incendie.

Le matériel d'incendie est en bon état d'entretien.

SECTION VII.

Passe-ports.

Il n'a été délivré dans le courant de l'année 1865, que 3 passe-ports pour l'intérieur.

SECTION VIII.

—
Livrets des ouvriers et des domestiques.

—
Il a été délivré pendant l'année 1865, 78 nouveaux livrets.

SECTION IX.

—
Bureaux de placement.

—
Néant.

SECTION X.

—
Affichage. — Crieurs publics.

—
Voir les rapports précédents.

TITRE DIX.

—
GARDE CIVIQUE. -- MILICE. -- GARNISON.

SECTION I.

—
Garde civique.

—
Voir les rapports précédents.

SECTION II.

—
Milice.

—
100 Miliciens ont été inscrits pour le tirage de 1866,
et le contingent, assigné à notre ville, a été de 26.

Le conseil de milice, siégeant à Malines, a prononcé 16 exemptions définitives :

- 1 Pour décès.
- 13 Pour défauts corporels.
- 2 Pour frères congédiés du service.

Le conseil a ajourné pour une année 61 miliciens, dont 36 appartiennent à des classes antérieures, pour les motifs suivants :

Défauts corporels	6
Frères au service	17
Défaut de taille	8
Faiblesse de constitution	3
Enfants uniques	7
Soutiens de veuves	9
Militaires en activité de service	7
Fils uniques soutiens de parents	1
Étudiants en théologie	3

Deux appels ont été interjetés par des miliciens, contre leur désignation pour le service; un de ces appels a été accueilli et le milicien a été exempté pour une année; la députation a maintenu la décision du conseil de milice en ce qui concerne le second appel.

Cinq miliciens ont interjeté appel contre douze miliciens exemptés par le conseil de milice de Malines un seul appel a été reçu et le milicien désigné pour le service militaire; les autres décisions ont été maintenues.

En exécution de l'art. 161 de la loi du 8 janvier 1817, le commandant provincial a renvoyé un milicien devant la députation permanente; celui-ci a été exempté pour une année.

Sur 100 miliciens inscrits 61 savent lire, écrire et calculer; 14 savent lire et écrire, 3 savent lire et 22 sont complètement illettrés.

SECTION III.

Garnison : Casernement. — Logements militaires.

Les dépôts des 2^e et 8^e régiments de ligne et du 3^e régiment des chasseurs à pied, continuent à tenir garnison à Lierre.

L'école régimentaire du 8^e régiment de ligne viendra dans quelques jours augmenter la garnison.

Pour obtenir cette école à Lierre, vous avez décidé de construire dans l'enclos de la caserne Sion, un nouveau local, de convertir en caserne l'ancien hangar de l'école d'enfants de troupes et de supprimer les maisonnettes aboutissant à la voie publique pour les approprier au logement de la troupe.

Vous avez dans la séance du 7 septembre dernier, approuvé l'adjudication de l'entreprise à prix de bordereau des travaux à exécuter.

Les travaux seront achevés avant le 15 octobre époque fixée par l'autorité militaire pour l'arrivée de l'école à Lierre.

Les avantages qui résulteront pour nos habitants de cette augmentation de garnison, compenseront largement les dépenses que nous avons dû faire.

La ville a fourni en 1865 des logements militaires à 18 officiers et à 1524 sous-officiers et soldats.

Les bâtiments de nos différentes casernes sont convenablement entretenus.

TITRE ONZE.

CONTRIBUTIONS PUBLIQUES.

SECTION I.

Contributions foncières.

§ 1.

Cadastre.

Le revenu cadastral de toutes les propriétés bâties et non bâties de la ville s'élevait en 1865 à fr. 455221,59.

§ 2.

Contingent.

Le contingent de la contribution foncière pour l'exercice 1865, divisé en 1133 articles, a été établi en principal à la somme de . . . fr. 43142,00

EN CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état.	»	7959,70
B. Au profit de la province	»	5177,04
C. Au profit de la commune	»	11216,92
Total.	»	67495,66

SECTION II.

Contribution personnelle.

§ 1.

Nombre des imposés.

Les articles soumis à la contribution personnelle, qui ont été portés sur les différents rôles de 1865, s'élèvent à 1460.

§ 2.

Montant des rôles.

Principal	fr.	33768,44
CENTIMES ADDITIONNELS.		
A. Au profit de l'état	"	3376,83
B. Au profit de la province	"	4052,21
C. Au profit de la commune	"	8442,10
Total.	"	49639,58

§ 3.

Valeur locative.

Cette base figure dans le principal de la contribution personnelle, citée plus haut, pour . fr. 9015,32

§ 4.

Portes et fenêtres.

Les portes et fenêtres pour	fr.	12747,98
A REPORTER.	"	21763,30

REPORT fr. 21763,30

§ 5.

Foyers.

Les foyers pour fr. 3130,27

§ 6.

Mobilier.

Le mobilier pour " 5250,97

§ 7.

Domestiques.

Les domestiques pour " 2713,60

§ 8.

Chevaux.

Les chevaux	{	de luxe pour	"	179,60
		autres	"	730,70
Total			"	33768,44

SECTION III.

Contributions des patentes.

§ 1.

Nombre et classement des patentables.

Les rôles des patentes pour l'exercice 1865 comprennent 1227 articles.

§ 2.

Montant des rôles.

Le chiffre, en principal, des rôles des patentes pour l'exercice 1865, s'élève à . . . fr. 10671,54

CENTIMES ADDITIONNELS.

A. Au profit de l'état . . .	"	1066,03
B. Au profit de la province . .	"	320,19
C. Au profit de la commune . .	"	1066,04
Total . . .	"	13123,80

SECTION IV.

Droit de consommation.

Le droit de débit, en détail, des boissons alcooliques s'est élevé en 1865 à fr. 3263,75, représentant 214 débitants.

SECTION V.

Débit de tabac.

Le droit du débit de tabac s'élève à fr. 714,00; les articles du rôle s'élèvent à 51.

SECTION VI.

Accises.

Les droits d'accises, perçus en notre ville pendant l'année 1865, s'élèvent à . . . 312720,79

Répartis comme suit :

Sur le sel	fr. 99195,00
” le vin	” 6902,08
” l'eau-de-vie indigène	” 82112,55
” liquides alcool. distillés à l'étranger	” ”
” les bières	” 60056,00
” le vinaigre	” 4344,84
” le sucre de cannes	” ”
” le sucre de betteraves	” 60110,32
Total	” 312720,79

SECTION VII.

Impôt communal et provincial sur les chiens.

La quote-part de la ville pour l'exercice 1865 a été fixée par la députation à la somme de fr. 543,16.

SECTION VIII.

Dégrèvements.

7 Réclamations contre l'assiette des différentes contributions ont été faites pendant l'année 1865, savoir :

4 En matière de contribution foncière et 3 en matière de patentes.

TITRE DOUZE.

TRAVAUX PUBLICS.

SECTION I.

Personnel et organisation du service.

Sans observations.

SECTION II.

Grande et petite voirie.

Nos chemins vicinaux sont en général bien entretenus.

La ville a demandé l'intervention de la province et de l'état, pour le pavage du chemin vicinal, partant de la chaussée d'Anvers, longeant le canal de dérivation et aboutissant à la grande route de Lierre à Hoogstraeten.

L'autorité provinciale a cru devoir nous refuser son intervention; elle est d'avis que le pavage demandé n'est que d'un intérêt purement local, et qu'il doit ainsi être exécuté aux frais exclusifs de la ville.

Nous nous sommes efforcés de démontrer que le chemin vicinal en question, intéressait plusieurs autres localités, qu'il reliait à la station du chemin de fer les communes de Broechem, Emblehem, Santhoven, Viersel, Ranst et toutes les autres communes limitrophes à la grande route de Lierre à Hoogstraeten.

Nos efforts pour faire revenir l'autorité provinciale de son opinion, n'ont pas abouti jusqu'ici.

§ 1 et § 2.

Plans généraux et spéciaux d'alignement. — Nivellement.

Une partie de la rue dite Waterpoortstraat a reçu un nouvel alignement; elle a été portée à huit mètres, tandis qu'elle n'avait jadis qu'une largeur de quatre mètres.

Le nivellement de cette rue a été également changé; il en est de même de la rue des Sabots et de l'Allée des Dominicains. Toutes ces rues ont été exhaussées.

§ 3.

Entretien des rues, pavage.

Toutes les rues de la ville sont bien entretenues; plusieurs grosses réparations de pavage ont été exécutées.

§ 4 et 5.

Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics.

Sans observations particulières; les subsides sollicités du gouvernement, pour l'exécution des travaux mentionnés au rapport de l'année dernière, ont été accordés.

SECTION III.

Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques.

Une nouvelle pompe en fer a été placée sur la rivière près la porte de Louvain.

SECTION IV.

Distribution du gaz, éclairage public.

La commission administrative du gaz a été renouvelée en partie par suite de l'expiration du temps de service.

Ont été réélus : MM. Van der Wee, échevin, Cloetens, conseiller communal et Slootmaeckers, architecte.

M^r L. D. Marchal-Commers, industriel, remplace M^r H. Van de Wyngaert, qui a quitté la ville.

L'usine à gaz se trouve dans un état florissant ; cette situation favorable est principalement due au zèle et à l'intelligente activité du directeur M^r Tyberghien.

Depuis le rapport de l'année dernière, 39 nouveaux becs ont été placés, ce qui porte le nombre total des becs à 1106.

L'usine possédait au 31 décembre 1865, un capital de fr. 28690,92, tant en espèces qu'en marchandises soldées.

Le compte de l'exercice écoulé présente les résultats suivants :

Recettes	fr. 55286,20
Dépenses	» 30931,13
Excédant	» 24355,07

Dont fr. 14000,00 ont été versés dans la caisse communale.

SECTION V.

Halles et marchés.

Le mouvement de notre marché hebdomadaire aux grains, pendant l'année 1865, a été comme suit :

	Quantités exposées.	Quantités vendues.
Froment . .	8626 hectolitres.	7056 hectolitres
Seigle . . .	8338 "	7040 "
Sarrasin . .	1614 "	1461 "
Avoine. . .	3769 "	3207 "
Totaux .	22347 "	18764 "

Notre marché aux grains diminue en importance, par suite du grand nombre de transactions qui se font directement au domicile des cultivateurs.

Le marché au beurre se maintient bien; aux marchés journaliers une grande quantité de beurre en pièce a été vendue; cette quantité est inconnue, de même que celle du beurre hollandais, qui est livré à Lierre aux revendeurs de la Campine.

Le marché hebdomadaire qui se tient le samedi, constate la vente de 145595 kilogrammes de beurre en cuvettes, pendant l'année 1865; le nombre de jeunes veaux vendus au marché pendant la même année, s'élève à 12963, et celui de jeunes porcs à 759.

Par suite de l'épizootie qui a désolé quelques localités du pays, la tenue du marché aux jeunes veaux a été interdite par le gouvernement au commencement de l'année 1866; nos instances réitérées pour pouvoir rétablir ce marché, qui n'a pour objet que la vente d'un bétail destiné à la boucherie, sont jusqu'ici restées sans résultat. L'interdiction de ce marché occasionne un préjudice considérable à une grande partie de nos habitants qui demeurent dans le voisinage de la porte de Louvain, où le marché se tenait.

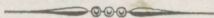
Les recettes faites en 1865 pour les différents droits de mesurage, de pesage et de place, se sont élevées :

Pour le marché aux grains à . . .	fr.	1064,06
" au beurre "	"	2286,51
" aux jeunes veaux. . . "	"	648,15
" journalier. "	"	1384,70
Totaux . . . "		5383,42

SECTION VI.

—

Abattoir.

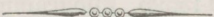


Néant.

SECTION VII.

—

Canaux et rivières. — Curage. — Inondations.



Les rivières et leurs affluents traversant l'intérieur de la ville, continuent à s'envaser; c'est surtout au Port et au Quai que ces envasements prennent des proportions effrayantes pour la navigation et surtout pour la salubrité publique. Des travaux de curage quelque répétés qu'ils puissent être, sont inefficaces pour remédier au mal; d'ailleurs les travaux doivent souvent être ajournés, surtout en temps d'épidémie, pour ne pas corrompre l'air par des exhalaisons miasmatiques. La position topographique qui a été faite à nos cours d'eaux intérieurs, par l'établissement du canal de dérivation, nécessitera, pensons-nous, l'application de mesures plus radicales pour prévenir les envasements. Le collége s'occupe en ce moment de l'étude de cette grave question.

SECTION VIII.

Casernes.

Voir ce qui a été dit section III, titre X.

SECTION IX.

Construction, réparation, entretien et reconstruction
des édifices communaux.

Voir rapport précédent.

SECTION X.

Ouvertures de places et de rues nouvelles.

La suppression de la grille, qui séparait la station extérieure du chemin de fer de la rue, a créé une place publique nouvelle. Le gouvernement fait en ce moment payer cette place, qui, conformément à une décision du conseil, portera dorénavant le nom de *Place Léopold*, en souvenir de l'illustre fondateur de notre dynastie nationale.

La ville se propose d'établir sous peu une nouvelle rue à travers la propriété qu'elle vient d'acheter des héritiers Van Loock. Cette nouvelle rue reliera la rue de l'École à l'Allée des Dominicains.

Un jardin, sis au quartier du Loock et appartenant aux héritiers Janssens, a été vendu dans le courant de l'année. Ce jardin, qui aboutit de deux côtés à la voie publique, se couvre en ce moment de nombreuses constructions, qui donnent en quelque sorte à cette partie de la ville deux rues nouvelles.

SECTION XI.

Expropriations.

Néant.

SECTION XII.

Projets d'embellissements et d'assainissements.

Voir titre huit, section IX et section X du présent titre.

SECTION XIII.

Promenades publiques, boulevards, jardin botanique.

Sans observations.

SECTION XIV.

Constructions particulières; application des règlements
sur la police des bâtiments.

Les constructions et reconstructions, qui ont été autorisées en 1865, s'élèvent, savoir :

Constructions sur terrain vierge à	62
Reconstructions totales	13
Reconstructions partielles. . . .	44

On voit par le relevé qui précède, que les constructions sur terrain vierge ont atteint en 1865 un chiffre très-important, comparativement aux années précédentes. En 1866 ce chiffre sera également élevé par suite des nouvelles constructions qui se font au quartier du Look et à l'allée des Dominicains.

Il est à remarquer, qu'à peine achevées, les nouvelles maisons sont immédiatement occupées; souvent elles sont louées avant leur achèvement.

Dans le courant de l'année, le dénombrement a été fait des maisons servant d'habitation qui se trouvent sur le territoire de Lierre.

Il résulte de ce dénombrement qu'il y a dans l'intérieur de la ville	2338 maisons.
A l'extra-muros	853
Total	3191

Lors du recensement fait en 1856, le nombre des maisons s'élevait à l'intérieur de la ville à	2139
Et à l'extra-muros à	741
Total	2880

Et lors du recensement de 1846 le nombre s'élevait pour l'intra-muros à	2119
Pour l'extra-muros à	693
Total	2812

En 1866 il y a partant 311 maisons de plus à Lierre qu'en 1857 et 379 de plus qu'en 1846.

Et à cette dernière époque nous voyons le collège échevinal se plaindre que le nombre des habitations excédaient les besoins de la population et qu'ainsi plusieurs maisons restaient inhabitées (voir rapport sur l'administration et la situation des affaires de la ville de Lierre, 1846-1847 p. 77).

Le règlement sur la police des bâtiments présente quelques lacunes, il serait utile de le soumettre à une revision.

TITRE TREIZE.

INDUSTRIE, COMMERCE ET AGRICULTURE.

SECTION I.

Établissements industriels, machines à vapeur,
autorisations accordées. —

Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux.

— Enquêtes de commodo et incommodo.

Nous donnons ci-dessous un aperçu des différentes industries existant en cette ville.

Industrie saccharine.

La campagne de 1864-1865 s'est particulièrement distinguée par une abondante culture de betteraves, dont on peut évaluer le rendement de 40 à 45 mille kilogrammes par hectare. La richesse de la betterave développée à la faveur d'un été chaud, a été assez rémunératrice.

La fabrique de sucre de Lierre a travaillé pendant cette année durant cinq mois, de la mi-septembre jusqu'à la mi-février et a consommé environ dix millions de kilogrammes de betteraves.

Quatre cent mille kilogrammes de sucres ont été vendus à l'exportation ou déclarés en entrepôt à Anvers; le restant des produits a été travaillé par des raffineurs de la même ville.

Le prix du sucre maintenu à un taux raisonnable avant le commencement des travaux dans les usines du pays, n'a pas tardé à subir une baisse progressive par

suite de la grande production et aussi par suite des stocks considérables de cette matière existant dans les entrepôts de l'Angleterre et de la France.

Les fabricants se sont facilement et à de bons prix défait de leur pulpe, par suite du manque de fourrages dans les campagnes.

La fabrique de sucre occupe un grand nombre d'ouvriers; c'est une bonne ressource pour nos ouvriers, qui y trouvent de l'occupation dans une saison où les travaux publics et autres sont suspendus.

Industrie sétifère.

Cette industrie a beaucoup souffert par les circonstances de la guerre, mais principalement par suite des prix élevés de la matière première, ce qui a obligé nos fabricants à diminuer leurs fabrications.

Plusieurs ouvriers ont trouvé de l'occupation dans les villes du département du Nord, principalement à Roubaix.

Tapis de tissus végétaux.

Cette fabrication est en voie de progrès et travaille beaucoup pour l'exportation.

Instruments de musique en cuivre.

Situation prospère; la bonne qualité et la modicité des prix des instruments les font rechercher, non seulement dans le pays mais aussi à l'étranger.

Coutellerie.

La fabrication de la coutellerie Lierroise se maintient dans une position assez favorable.

Distilleries et autres usines mues par la vapeur.

La distillerie à vapeur existant en cette ville, gagne de plus en plus en développement et en importance; les huileries et moulins à moudre travaillent beaucoup.

Broderie sur tulle.

La broderie sur tulle a souffert considérablement des circonstances politiques et de l'épidémie regnante; le travail continue, mais les prix des salaires sont descendus à des proportions relativement basses.

Tissus de couvertures de coton.

La cherté excessive de la matière première a influencé d'une manière défavorable sur cette industrie.

Cordonnerie.

Les cordonneries de Lierre travaillent beaucoup pour d'autres villes du pays et les produits en sont très-recherchés; cependant cette industrie, comme toutes les autres, a souffert des circonstances politiques.

Autres industries.

La brosserie prend beaucoup de développement; nos brasseries, savonneries, imprimeries, salines et tanneries se maintiennent bien, ainsi que les autres industries en général.

Des enquêtes de commodo et incommodo ont été ouvertes pour l'établissement des industries suivantes :

- 1° Deux forges de maréchalerie et de serrurerie.
- 2° Deux boucheries.
- 3° Trois boulangeries.
- 4° Une coutellerie.

Ces différentes demandes ont été accordées par le collège.

5° Pour le placement de deux chaudières dans la fabrique de papier sise à Duffel sur les confins de Lierre.

6° Pour l'établissement d'un dépôt de pétrole; et

7° Pour une savonnerie.

Ces deux dernières demandes sont en ce moment soumises à la députation permanente du conseil provincial.

SECTION II.

Commerce. — Mouvement de la navigation.

Il est entré dans notre ville pendant l'année 1865, six cent quatre-vingt-deux bateaux, venant de l'intérieur, d'une contenance totale de 24535 tonneaux; tous étaient en destination pour Lierre.

Ces divers bateaux étaient chargés comme suit :

de	{	sel	8
		briques	153
		chaux	28
		betteraves	142
		houille	97
		grains	57
		eau salée	38
		moules	18
		marchandises diverses	141
Total		682	

Non compris un grand nombre de bateaux destinés pour les industriels et négociants de la banlieue.

SECTION III.

Transports publics, messageries, chemin de fer.

Un nouveau service de camionnage a été autorisé entre Lierre et Hérentals et vice-versa; ce service a lieu trois fois par semaine.

Le conseil communal a été appelé à émettre son avis sur des demandes en concession d'un chemin de fer d'Anvers à Douai et d'un chemin de fer d'Anvers à

Tournai avec embranchement sur Lierre par Duffel; ces deux lignes aboutiraient à l'industrielle commune de Boom et faciliteraient ainsi les communications de la ville avec le centre des briqueteries.

Le chemin de fer de Lierre à Turnhout recevra sous peu un grand développement par la ligne de Turnhout à Tilbourg; les travaux avancent rapidement; cette nouvelle voie mettra notre ville en communication directe avec le Brabant Septentrional et la Neerlande.

Les communications par chemin de fer entre Lierre et Anvers, tant par le chemin de fer de l'État que par celui du Grand Central Belge, sont nombreuses; il est cependant à regretter que nous ne soyons pas mis en relation avec le dernier convoi d'Anvers sur Bruxelles; un retard de quelques minutes à la station de Contich, du train venant de Bruxelles, remédierait à cet état de choses.

Nous espérons que M^r le Ministre des travaux publics, à qui nous sommes redevables de tant d'améliorations, voudra bien ordonner cette modification maintenant surtout que la locomotive du dernier convoi, qui jadis retournait à vide le soir à Anvers, reste aujourd'hui à Lierre.

Une grande amélioration a été introduite dans le service du Grand Central Belge, celle de la délivrance des cartes d'aller et retour avec réduction de prix.

Formons des vœux pour que l'administration du chemin de fer de l'État introduise également cette amélioration, et que la réduction accordée pour les grandes distances, soit bientôt appliquée aux distances d'un moindre parcours; ce serait un bien immense rendu au pays.

SECTION IV.

Foires et marchés.

La foire annuelle a perdu toute son importance par suite de l'extension donnée partout au colportage.

SECTION V.

Exposition et concours de produits de l'industrie, de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.

Annuellement une exposition de bestiaux était organisée en cette ville par les soins du 6^e district agricole de la société du Nord avec l'intervention de la ville.

La dernière exposition qui eut lieu au mois d'octobre 1865, était très-remarquable; malheureusement la peste bovine, qui a fait irruption dans quelques localités du pays, a forcément fait remettre l'exposition de 1866.

Nous sommes heureux de pouvoir constater qu'aucun cas de peste bovine n'a éclaté sur le territoire de Lierre.

Avant la prescription du recensement officiel, le collège avait déjà fait faire le dénombrement du bétail et prescrit certaines mesures aux cultivateurs. Nous devons ajouter que ces derniers se conforment ponctuellement aux dispositions arrêtées par le gouvernement.

Le commice agricole a organisé une exposition de produits maraichers de la récolte de 1866; elle s'ouvrira sous peu de jours, et plusieurs médailles seront décernées à cette occasion; les plus beaux produits sont destinés à être envoyés, par les soins de la société du Nord, à l'exposition universelle de Paris.

Des conférences agricoles continuent à être données avec succès par M. De Beucker d'Anvers et M^r Peersman, professeur à l'école normale de l'état en cette ville.

SECTION VI.

Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales.
— Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. —
Agence des subsistances —
Prix moyen de la viande et des principales denrées.

Nous donnons ici un aperçu succinct de la dernière récolte.

Par suite des grandes pluies des mois d'août et de septembre, la récolte des pommes de terre sera médiocre.

La récolte du seigle a été bonne; la paille surtout a donné un bon rendement; la récolte du froment est moins favorable.

Le foin a donné un bon produit; le regain se présentait sous de mauvaises conditions, mais les derniers beaux jours ont permis de le faire rentrer encore assez favorablement.

La récolte du lin a été ordinaire; beaucoup de cultivateurs ont eu à souffrir des mauvaises semences qui se trouvent dans le commerce; à cette occasion nous croyons devoir fixer l'attention des cultivateurs sur une circulaire de M. le Ministre de l'intérieur, signalant des fraudes qui se commettent depuis quelque temps dans le commerce des graines à semer de Riga et qui sont de nature à nuire sensiblement à l'industrie agricole.

L'avoine et le sarrasin n'ont eu qu'une médiocre récolte et n'ont produit que fort peu de paille.

La récolte des trèfles et des betteraves doit être considérée comme d'une année ordinaire.

Les carottes promettent un bon produit; quant aux navets il est impossible de le déterminer pour le moment.

Les légumes en général ont été abondants; il n'en est pas de même des fruits, qui ont généralement manqué.

Voici les prix moyens des céréales au marché du 29 septembre dernier.

Froment, l'hectolitre.	fr.	25,65
Seigle	”	15,07
Blé sarrasin	”	15,21
Avoine	”	9,25
Pommes de terre, les 100 kil.	”	8,00
Beurre, le kilogramme	”	2,40

Pour la semaine suivante, le prix du pain de seigle s'élevait à fr. 0,17 par kilogramme.

Le pain de froment n'est plus coté pour la vente en détail.

Voici les prix moyens de la viande :

Viande de bœuf	le kilo,	fr. 1,55
” de vache ou de génisse	”	” 1,40
” de veau	”	” 1,65
” de mouton	”	” 1,90
” de porc	”	” 1,60
Lard	”	” 2,00

SECTION VII.

Tribunal; chambre et bourse de commerce.

Néant.

SECTION VIII.

Conseil de prud'hommes.

Voir ce qui a été dit au rapport précédent.

SECTION IX.

Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites.

Les circonstances politiques ont eu une influence assez défavorable sur la situation commerciale de la ville; nous n'avons cependant aucune faillite à mentionner.

SECTION X.

Agriculture.

L'agriculture est dans la voie du progrès; nos cultivateurs s'appliquent à introduire toutes les améliorations et les mesures propres à augmenter le rendement des terres.

TITRE QUATORZE.

OBJETS DIVERS.

Néant.

Messieurs les membres du conseil,

Six années nous séparent des élections communales de 1860. Au mois d'octobre prochain, les électeurs communaux seront de nouveau convoqués pour renouveler la moitié du conseil. Depuis 1860 le personnel des conseillers est resté le même, un seul est décédé et n'a pas été remplacé.

Pendant cette période de six ans que nous venons de parcourir, nous avons toujours mis tous nos efforts en commun pour faire progresser la ville et pour augmenter le bien-être moral et matériel de nos concitoyens. Le collège échevinal s'est toujours appuyé sur le conseil, le conseil a toujours accordé sa confiance au collège. Nous devons nous féliciter de cette attitude réciproque que l'intérêt d'une bonne administration et la marche régulière des affaires rendent toujours fort désirable.

Nous finissons notre rapport en adressant nos remerciements à toutes les autorités, à toutes les administrations et à tous nos habitants, fonctionnaires ou particuliers qui ont contribué à faciliter notre tâche.

Fait et arrêté en séance du collège des Bourgmestre et Echevins, le 29 septembre 1866.

Lecture du présent rapport sera donnée au conseil communal dans sa séance publique et obligatoire du 1 octobre 1866.

Le collège des Bourgmestre et Echevins.

PAR ORDONNANCE :

Le Secrétaire,
GISLAIN.

Le Bourgmestre,
G. BERGMANN.

Table des matières.

TITRE PREMIER.

Population. — État-civil.

PAGES

Section I. — État de la population. 5

Section II. — Mouvement de l'état civil.

§ 1. Naissances, décès, mariages, divorces, adoptions, légitimations.	5
§ 2. Changements de domicile.	10
§ 3. Observations sur la tenue des registres de l'état civil.	11
§ 4. Vérification des naissances et des décès.	11

TITRE DEUX.

Administration communale.

Section I. — Conseil communal.	11
Section II. — Collège des bourgmestre et échevins.	12
Section III. — Personnel et organisation des bureaux.	12
Section IV. — Octroi.	13
Section V. — Listes électorales. — Listes du Jury. — Élections.	13
Section VI. — Mouvement des affaires administratives.	18
Section VII. — Archives communales.	18
Section VIII. — Biens communaux.	
§ 1. Biens meubles.	18
§ 2. Biens immeubles.	19
§ 3. Acquisitions, aliénations, échanges.	19
Section IX. — Contentieux.	19
Section X. — Actes et règlements communaux.	19

TITRE TROIS.

Finances communales:—Analyse du compte de 1865.

Section I. — Dépenses ordinaires et extraordinaires.

A. Ordinaires.	20
B. Extraordinaires.	20

Section II. — Recettes ordinaires et extraordinaires.

A. Ordinaires.	21
B. Extraordinaires.	22
C. Recettes faites en dehors du budget, renseignées par rappel dans celui de 1865.	22

D. Chemins vicinaux. — Entretien	22
Sections III et IV. — Emprunts. — Dettes.	23
Section V. — Comptabilité.	
§ 1. Budget	31
§ 2. Compte	31
Section VI. — Caisse de pensions	32

TITE QUATRE.

Institutions de bienfaisance.

Section I. — Bureau de bienfaisance et comités de charités.

§ 1. Administration	32
§ 2. Biens meubles et immeubles	33
§ 3. Legs et donations	33
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges.	34
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux	34
§ 6. Comptabilité	34
§ 7. Statistique de l'indigence	34
§ 8. Distribution de secours	35
§ 9. Contentieux	36
§ 10. Prix de propreté	36

Section II. — Hospices et hôpitaux.

§ 1. Administration	36
§ 2. Biens meubles et immeubles	36
§ 3. Legs et donations	37
§ 4. Acquisitions, aliénations, échanges.	37
§ 5. Remboursement et emploi de capitaux	38
§ 6. Comptabilité	38
§ 7. Contentieux	38
§ 8. Statistique des hospices des vieillards, des incurables, des orphelins, etc..	39
§ 9. Statistique des hôpitaux.	39
§ 10. Statistique de l'hospice de maternité	39
§ 11. Aliénés	39
§ 12. Aveugles et sourds-muets	40
§ 13. Enfants trouvés et abandonnés	40
§ 14. Hospices particuliers	40

Section III. — Mont de piété.

§ 1. Opérations	40
§ 2. Comptabilité	42

TABLE DES MATIÈRES.

III

Section IV. — Dépôt de mendicité	43
Section V. — Ouvroirs, ateliers de charité	43
Section VI. — Caisse d'épargne, de prévoyance en faveur des ouvriers, associations de secours mutuel	44
Section VII. — Crèche pour la première enfance	44
Section VIII. — École gardienne	45
Section IX. — Associations et institutions charitables particulières. expositions d'objets d'art, etc., faites dans un but de bienfaisance.	46
Section X. — Service médical	46

TITRE CINQ.

Culte.

Section I. — Culte catholique.

§ 1. Clergé	47
§ 2. Traitements et supplément de traitements	47
§ 3. Églises et presbytères	47
§ 4. Fabriques d'églises.	47
§ 5. Biens meubles et immeubles appartenant aux fabriques	50
§ 6. Legs et donations	50
§ 7. Acquisitions, aliénations, échanges	50
§ 8. Remboursement et emploi de capitaux	51
§ 9. Contentieux	51
§ 10. Couvents et corporations religieuses	51
Section II. — Culte protestant, anglican et israélite	51
Section III. — Cimetières	51

TITRE SIX.

Instruction publique.

Section I. — Enseignement primaire.

§ 1. École primaire supérieure	52
§ 2. Écoles primaires et communales	52
§ 3. Écoles primaires privées	
A. Subsidiées.	53
B. Non subsidiées	53
C. Adoptées par la commune	54
§ 4. Écoles gardiennes	54
§ 5. Écoles d'adultes	54
§ 6. Écoles dominicales	55
Résumé	55

§ 7. Écoles d'industrie, d'arts et métiers, d'apprentissage.	56
§ 8. Écoles et cours normaux.	56
§ 9. Personnel de l'enseignement, traitements des instituteurs, conférences. — Caisse de prévoyance.	56
§ 10. Bâtiments d'école.	56
§ 11. Subsidés en faveur de l'enseignement primaire.	57
Section II. — Enseignement moyen.	57
Section III. — Enseignement supérieur.	58
Section IV. — Écoles spéciales.	59

TITRE SEPT.

Beaux-arts. — Sciences et lettres.

Section I. — Beaux-arts : académie des beaux-arts. — Écoles spéciales de dessin, de peinture, de gravure, de sculpture, etc. — Musée. — Collections particulières. — Expositions d'objets d'art. — Monuments. — Conservatoires. — Écoles et sociétés musicales et dramatiques. — Sociétés d'agrément. — Fêtes publiques.	59
Section II. — Sciences et lettres : académie et sociétés scientifiques. — Bibliothèques. — Autres établissements scientifiques et littéraires.	63

TITRE HUIT.

Hygiène et salubrité publique.

Section I. — Commission médicale.	64
Section II. — Personnel médical : Docteurs en médecine, en chirurgie et en accouchements. — Pharmaciens. — Sages-femmes.	64
Section III. — Conseil de salubrité.	64
Section IV. — Dispensaires. — Secours aux noyés et aux asphyxiés.	65
Section V. — État sanitaire. — Choléra.	66
Section IV. — Vaccine.	72
Section VII. — Prostitution.	72
Section VIII. — Propreté des rues. — Ferme des boues et vidanges. — Chantier d'équarrissage.	72
Section IX. — Assainissement des quartiers et améliorations des habitations affectées à la classe ouvrière.	73
Section X. — École de natation.	74
Section XI. — Bains et lavoirs publics.	74
Section XII. — Enseignements et exercices gymnastiques.	75
Section XIII. — Inhumations. — Maisons mortuaires.	75

Section XIV. — Sinistres et accidents, (orages, grêles, inondations, incendies, etc.)	75
---	----

TITRE NEUF.

Sûreté publique, justice et prisons.

Section I. — Police : organisation et personnel, ordonnances et règlements	75
Section II. — Arrestations, crimes, délits et contraventions.	76
Section III. — Sinistres et accidents. — Suicides.	77
Section IV. — Actes de courage et de dévouement	77
Section V. — Prison et maison de dépôt municipale	77
Section VI. — Secours contre l'incendie.	77
Section VII. — Passe-ports	77
Section VIII. — Livrets des ouvriers et des domestiques	78
Section IX. — Bureaux de placement	78
Section X. — Affichage. — Crieurs publics	78

TITRE DIX.

Garde civique. — Milice. — Garnison.

Section I. — Garde civique	78
Section II. — Milice.	78
Section III. — Garnison : Casernement. — Logements militaires.	80

TITRE ONZE.

Contributions publiques.

Section I. — Contributions foncières.

§ 1. Cadastre	81
§ 2. Contingent	81

Section II. — Contribution personnelle.

§ 1. Nombre des imposés	82
§ 2. Montant des rôles	82
§ 3. Valeur locative	82
§ 4. Portes et fenêtres	82
§ 5. Foyers	83
§ 6. Mobilier	83
§ 7. Domestiques	83
§ 8. Chevaux.	83

Section III. — Contributions des patentes.

§ 1. Nombre et classement des patentables..	83
§ 2. Montant des rôles	84
Section IV. — Droit de consommation	84
Section V. — Débit de tabac	84
Section VI. — Accises	84
Section VII. — Impôt communal et provincial sur les chiens .	85
Section VIII. — Dégrevements.	85

TITRE DOUZE.

Travaux publics.

Section I. — Personnel et organisation du service	86
Section II. — Grande et petite voirie	86
§ 1 et 2. Plans généraux et spéciaux d'alignement	87
§ 3. Entretien des rues, pavage	87
§ 4 et 5. Égouts publics et particuliers. — Trottoirs et urinoirs publics	87
Section III. — Distribution d'eau potable. — Pompes. — Fontaines publiques.	87
Section IV. — Distribution du gaz, éclairage public	88
Section V. — Halles et marchés	88
Section VI. — Abattoir	90
Section VII. — Canaux et rivières. — Curage. — Inondations .	90
Section VIII. — Casernes	91
Section IX. — Construction, réparation, entretien et reconstruction des édifices communaux	91
Section X. — Ouverture de places et de rues nouvelles	91
Section XI. — Expropriations	92
Section XII. — Projets d'embellissements et d'assainissements .	92
Section XIII. — Promenades publiques, boulevards, jardin botanique .	92
Section XIV. — Constructions particulières; application des règle- ments sur la police des bâtiments	92

TITRE TREIZE.

Industrie, commerce et agriculture.

Section I. — Établissements industriels, machines à vapeur, auto- risations accordées. — Usines et ateliers incommodes, insalubres ou dangereux. — Enquêtes de commodo et incommodo	94
Section II. — Commerce et mouvement de la navigation	97
Section III. — Transports publics, messageries, chemin de fer	97

Section IV. — Foires et marchés	99
Section V. — Expositions et concours de produits de l'industrie, de bestiaux, de produits d'horticulture, etc.	99
Section VI. — Subsistances. — Approvisionnements. — Mercuriales. — Taxe du pain. — Boulangerie et boucherie communales. — Agence des subsistances. — Prix moyen de la viande et des principales denrées	100
Section VII. — Tribunal, chambre et bourse de commerce	100
Section VIII. — Conseil de prud'hommes	108
Section IX. — Situation commerciale et industrielle, sursis, faillites	102
Section X. — Agriculture.	102

TITRE QUATORZE.

Objets divers.